



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



INONDATIONS

**Quelle
protection?**

POLITIQUE **CULTURE**

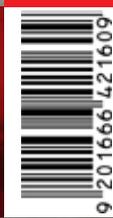
*Bernard Cazeneuve
en visite: médailles
et promesses*



*Hakima El Djoudi,
des armées
de papier*



1,60€



SEMAINE CORSE P3 • AGENDA P23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

ENQUÊTE DÉPLACEMENTS

INCHIESTA SPIAZZAMENTI

CORSE
Octobre 2016 - Avril 2017

Connaître vos déplacements
aujourd'hui pour améliorer
votre mobilité demain

EXPRIMEZ
VOUS



Inseme, custruimu a mubilità di dumane
Près de 10 000 personnes interrogées en Corse



Par téléphone



Bord de route

Questionnaire anonyme et confidentiel
Pour en savoir plus : www.auc.corsica

Un soffiu di libertà

Le 1^{er} décembre a peut-être été l'annonce d'un souffle nouveau dans le monde politique. Après le non des Français à Nicolas Sarkozy et Alain Juppé, c'est au tour de François Hollande de prendre les devants et mettre fin au suspense sur sa candidature aux prochaines présidentielles.

Tout le monde y va de sa petite phrase. Elogieuse pour les uns qui saluent l'humble décision d'un homme d'Etat. Méprisante pour les autres qui y opposent l'échec cuisant de ce singulier quinquennat et la possible humiliation si François Hollande avait brigué un nouveau mandat en passant, ou pas, par la case des primaires. Alors qu'en fait cette décision était certainement la conclusion d'un affrontement égotique entre un Moi et un Surmoi.

Pourtant un autre souffle me paraît plus important cette semaine. Celui que rien n'arrête depuis 1735 et que tous les Corses fêtent ce 8 décembre. Ce jour où nous commémorons, chacun à notre façon, la première constitution qui proclama la Corse indépendante et dota son peuple d'une constitution reconnue bien avant celle de la France, faut-il encore le rappeler.

Alors j'entends, encore une fois, tous ceux qui tempêtent et crient au scandale. Je souris encore à cette invincible rafale provocatrice qui demande à ceux qui chôment le 8 décembre d'aller travailler le 14 juillet prochain. Mais y répondre serait encore leur donner l'importance qu'ils ne peuvent avoir en ce jour particulier. Car au-delà de toute récupération politique ou religieuse, le 8 décembre reste le symbole du combat que tout Corse mène pour préserver son identité, sauvegarder ce qui le singularise mais aussi ce qui l'unit à l'autre. Ceci au grand dam de ceux qui ne veulent toujours pas reconnaître une histoire corse pas tout à fait gauloise.

Alors, en attendant le vent d'un changement au niveau national, bona festa di a nazione a tutti i Corsi. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Santu è ghjustu

D'apoi sempre i pruverbii facenu riflette u mondu. Si tratta di e spressione di a pensata sappiuta è d'una certa saviezza dinù. Sò ghjuvelli di u nostru patrimoniu linguisticu. Ind'e sfarente culture, si ritrova aspezzu una sumiglia trà i pruverbii. Sò u suchju di a sperienza di tutti i populi. Stu sapè, chi franca i seculi è e generazione, hè di più campagnolu chè citatinu. Ghjè una lascita tamanta di a quale pudimu rallegrà ci è chi ognunu ùn deve mette d'accantu.

Un pruverbiu pò esse una testimonianza o una figura. S'appoghja nant'à a fede di i nostri antenati, un'idea generale, un parè ch'ùn hè fermu. U so sensu è u so valore sò senza cunfine. Cun i pruverbii, si pò amparà a lingua corsa è scopre ne a so ricchezza. Si pò cunnosce megliu dinù i nostri lochi, e nostre tradizione, a nostra storia. Sò e realtà è l'evoluzione di a sucetà corsa chì sò messe in lume ind'i nostri pruverbii.

Deve a ghjente lampà ci veramente più chè un'ochjata. Perquessa, di sicuru, ci sò i libri. Ci hè d'altronde a collezione d'Ernest Papi, nant'à a natura, nant'à a famiglia o nant'à e credenze [Edizione Clémentine]. Ma per a ghjente chì hè interessata ci hè ancu a tela. Per indettu, Ernest Papi, torna ellu, hà un situ internet tremendu (ernestpapi.free.fr). Dopu ci hè Antone Marielli, prufissore è cantadore, chì, per mezu di a so pagina Facebook, sparte ogni ghjornu pruverbii, detti è spressione nustrale nant'à tematiche propriu interessante ; ghjè un'andatura di trinca scelta. Ùn ci scurdemu di l'ADECEC di Cervioni chì ci propone dinù in linia un travaglione di raccolte di pruverbii piacente assai (adecec.net). Infine, a pagina Facebook è u situ internet «*Ampargu a lingua corsa*» sparghe di tantu in tantu un pruverbiu cù spiegazione linde.

Tandu, tutti iss'arnesi, chì sò di rigalu, ponu ghjuvà di bella manera à l'amparera di a nostra lingua è à u so mantenimentu. In tantu, cù sta spartera nant'à i nostri pruverbii, m'hè venuta una strufata. S'assumiglia appena à un'induvina à l'usu «*Père Fouras di Fort Boyard*». Perchè micca ?

Eccu la à a lesta : «*Per fà lu ciole cent'anni, hè vechju ma mai frustu, hè impastatu d'arcani, hè sempre fattu cù gustu, da e gioie à l'affanni, ognunu hè santu è ghjustu*»... Evviva ! ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

© est édité par CorsicaPress Éditions SAS
Immeuble Marevista,

12, Quai des Martyrs de la Libération,
20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

email : journal@icn-presse.corsica

Conseillers : Roland Frias (Cultura è lingua corsa),
Christian Gambotti (Diaspora et Corses de l'extérieur)

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

Avec la collaboration de :

• Elisabeth Milleliri (informateur.corse@orange.fr)

1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) Pascal Muzzarelli

Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Amandine Alexandre (Londres), Batti,

Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,

Christian Gambotti (Paris), Claire Giudici, Kampà,

Jean-Toussaint Leca, Toussaint Lenziani,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal (Paris),

partenariat avec Alta Frequenza

Comité de surveillance :

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 I 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartonais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie ?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour ?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos ?
L'ICN recherche
des
correspondants locaux.

Écrivez-nous :

journal@icn-presse.corsica

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICnActu>





Photo Manon Perelli

VISITE MINISTÉRIELLE

Cazeneuve en coup de vent

L'ex-ministre de l'Intérieur a passé la veille de la Sainte Barbe auprès des sapeurs-pompiers corses. À cette occasion, quinze jours après les fortes intempéries qui ont touché la Haute-Corse, il a promis un engagement prompt de l'État sur la question

Avant de devenir Premier ministre, Bernard Cazeneuve, encore dans son costume de ministre de l'Intérieur, était en Corse le 3 décembre dernier. À la veille de la Sainte Barbe, sainte patronne des sapeurs-pompiers, il a tenu à honorer les soldats du feu à la caserne de Petreto-Bicchisano. «*Leur courage, leur abnégation, et leur dévouement forcent chaque jour mon admiration*», a-t-il assuré.

Au cours de cette cérémonie, le ministre de l'Intérieur a par ailleurs assisté à la passation de commandement à la tête du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Corse-du-Sud entre le colonel Pierre Salinesi et le colonel Bruno Maestracci. Il a également décoré de la médaille d'acte de courage et de dévouement plusieurs sapeurs-pompiers qui se sont particulièrement illustrés lors d'interventions, et notamment ceux qui avaient été pris à partie dans le quartier des Jardins de l'Empereur, à Ajaccio, dans la nuit du 24 au 25 décembre 2015. À la mi-journée, il s'est par la suite rendu à la préfecture d'Ajaccio où il a décoré l'ancien président de l'Assemblée de Corse, Dominique Bucchini, des insignes de chevalier de la Légion d'Honneur.

Mais le point notable de ce passage éclair sur l'île a été les annonces

qu'il avait apportées dans ses bagages, suite aux intempéries qui ont durement touché la Haute-Corse le 24 novembre. À l'occasion de son discours à Petreto-Bicchisano, Bernard Cazeneuve a ainsi tout d'abord assuré de la mobilisation de l'Etat. «*Les dégâts sont considérables, le préjudice pour l'activité économique d'ores et déjà très important*, a-t-il constaté en annonçant: *j'ai décidé de mobiliser tous les outils de la solidarité nationale pour que la nation toute entière se tienne aux côtés de ses compatriotes corses dans cette épreuve. L'état de catastrophe naturelle sera reconnu dans les plus brefs délais afin que les collectivités et les particuliers puissent bénéficier des garanties d'assurance spécifiques prévues dans leur contrat*». De plus, il a également assuré que la commission interministérielle d'évaluation des dégâts se réunira dès le 13 décembre prochain, et se déplacera en Haute-Corse «*dans les meilleurs délais et au plus tard en janvier 2017*».

Enfin, dans l'après-midi, après un passage au SDIS de Haute-Corse où il a rendu hommage au dévouement des sapeurs-pompiers, il a tenu une réunion de travail avec les élus et les acteurs économiques sur les conséquences des exceptionnelles intempéries. ■
Manon PERELLI

ENVIRONNEMENT

LA CAPA DEVIENT UN « TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET »

Lauréate d'un appel à projet lancé par le ministère de l'Environnement, la Communauté d'agglomération du pays ajaccien a récemment signé la convention «Territoire zéro déchet, zéro gaspillage». Par son biais, elle bénéficiera d'un accompagnement et d'un soutien financier pour les trois prochaines années afin de lutter contre le gaspillage, favoriser le réemploi et maximiser le recyclage.

Depuis plus de 10 ans, la Communauté d'agglomération du pays ajaccien (Capa) s'estreint à s'engager dans la voie de la réduction des déchets par la mise en œuvre d'actions concrètes au quotidien. Ainsi l'année passée, sur les 43 000 tonnes de déchets produits sur son territoire, 15% ont été triés ou valorisés.

Forte de cette dynamique, la Capa a été retenue dans le cadre de l'appel à projet «Territoire zéro déchet, zéro gaspillage» lancé par le ministère de l'Environnement dans le droit-fil de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Par son biais, le ministère de l'Environnement aspire à «*lutter contre le gaspillage, favoriser la réutilisation et le réemploi et maximiser le recyclage*». L'objectif étant de mobiliser les territoires afin qu'ils s'engagent dans «*une démarche exemplaire et participative*» de réduction des déchets. En tout, 58 territoires dont 5 en Corse ont été retenus et s'engagent dans cette démarche.

Le 5 décembre, le président de la Capa, le préfet de Corse-du-Sud et le directeur régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) ont matérialisé l'engagement de la communauté d'agglomération par la signature d'une convention qui lui permettra de bénéficier pour les trois prochaines années

d'un soutien financier à hauteur de 100 000€ par an, d'un accompagnement de l'Ademe et d'une animation territoriale pour porter son projet d'actions de prévention et d'accentuation de la valorisation.

Des actions qui passeront notamment par l'intensification des collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire. «*Le principe, c'est de récupérer un maximum, de recycler et de remettre à destination de la population ce qui normalement est gâché*», explique Jean-Jacques Ferrara, président de la Capa. Cette aide importante va également permettre de créer des postes d'agents sur le terrain qui iront, par exemple, sensibiliser les socio-professionnels à la diminution du gaspillage. «*Nous souhaitons mettre en œuvre toute une série de démarches qui visent à diminuer un maximum le gaspillage et à faire en sorte que les gens prennent conscience qu'au quotidien une série de petits gestes peut amener à un résultat considérable*, souligne Jean-Jacques Ferrara, avant de conclure: *avec cette série de mesures, nous pouvons espérer donner un gros coup d'accélérateur à toutes ces actions que nous menons déjà mais que nous souhaitons faire monter en puissance*». ■
Manon PERELLI

ÉCONOMIE

I Soldi Corsi bientôt en circulation



Le 5 décembre s'est tenu le premier comité de pilotage de la monnaie corse. À cette occasion, les artistes ayant participé au concours pour dessiner le visuel des futurs billets ont présenté leur travail au jury.

« **P**our la troisième fois de son histoire, la Corse va battre monnaie. C'est un petit moment historique ». Paul Pierinelli, le président de l'association Corsica Prumuzione en est convaincu, I Soldi Corsi sont une véritable chance pour le développement économique de l'île.

Le projet, aujourd'hui porté par l'association et l'Agence de développement économique de la Corse (Adec), voit le jour après la délibération du Padduc, et le lancement d'un appel à projets « Economie sociale et solidaire » en 2015. « Notre association a réfléchi à comment essayer d'avoir d'autres moyens de booster l'économie locale. On en est venu à l'idée de créer une monnaie locale corse, I Soldi Corsi », explique Paul Pierinelli.

Rapidement, l'idée de cette monnaie complémentaire, comme il en existe 13 000 de par le monde, fait mouche et est retenue. Il faut dire qu'elle répond à des objectifs multiples, comme la promotion de l'identité corse, la redynamisation des commerces de proximité et surtout la création de richesse grâce à un effet multiplicateur sur l'économie locale. « Ce qu'il faut savoir c'est que l'euro tourne à peu près deux fois et demi avant de disparaître, c'est-à-dire être bloqué sur un compte, partir à l'étranger ou sur le continent. Tandis que la monnaie corse ne pourra pas quitter le territoire puisqu'il y a obligation de la dépenser sur l'île », souligne le président de Corsica Prumuzione, en détaillant qu'un soldo sera équivalent à un euro. Forts de cette particularité, I Soldi Corsi tendent ainsi à favoriser les circuits courts et les échanges avec les producteurs,

les artisans, les petits commerces, les commerces de villages mais aussi les commerçants des centres-villes. « C'est un outil intéressant du point de vue du combat contre une forme de spéculation attachée à la monnaie, salue le président de l'Adec, Jean-Christophe Angelini. Et, insiste-t-il, ce n'est pas du folklore ! On a des exemples très réussis, le plus connu étant le Sardex. Nos homologues de Sardaigne sont sur le point de réussir une levée de fonds de 3 M€, avec un volume de transactions annuelles de l'ordre de 70 M€. Le Sardex en Sardaigne c'est un demi-point de PIB ».

L'heure de la finalisation approchant, le premier comité de pilotage d'I Soldi Corsi s'est réuni le 5 décembre. À l'ordre du jour, l'audition des artistes qui avaient répondu à un concours lancé sur les réseaux sociaux afin de créer les visuels des cinq billets qui seront mis en circulation [1, 2, 5, 10 et 20 Soldi Corsi] et le logo de la monnaie. Les résultats ne seront connus que d'ici une quinzaine de jours. Après quoi l'impression des premiers billets pourra être lancée. Pour cette opération, une attention particulière a été portée à la sécurisation des billets. « On a voulu être intransigeants sur ce point », appuie Paul Pierinelli, détaillant que les billets comporteront huit points de sécurisation, « soit pratiquement autant que l'euro ».

L'impression achevée, la monnaie corse sera lancée dans un premier temps sur le territoire d'expérimentation du grand Bastia au cours du premier trimestre 2017. « Afin d'avoir un retour du terrain sur les petites erreurs à rectifier », sourit le président de Corsica Prumuzione. Puis, d'ici un an, I Soldi Corsi devraient circuler sur l'ensemble de la Corse. ■ **Manon PERELLI**

Voir aussi numéros 6585 et 6609 d'ICN

INONDATIONS

Peut-on se protéger?

La Corse, c'est

2700 heures de soleil par an.

Mais parfois il pleut.

Trop et dans un temps très court.

Les épisodes méditerranéens,

tels que celui du 24 novembre,

ne sont pas exceptionnels.

Ils se produisent régulièrement

en automne et quelquefois

au printemps.

Encore faut-il en tirer

les enseignements nécessaires.

Les principaux événements intervenus depuis 1822 ont été collectés en 2011 pour établir le document d'Évaluation préliminaire des risques d'inondations (EPR), préparatoire au Plan de gestion des risques d'inondations (PGRI). On y constate à quel point on oublie, avec facilité, les événements passés. Maintenir la mémoire des risques, éviter les catastrophes économiques et écologiques, les désastres humains, tel serait le rôle de ce PGRI qui se met en place pour les années 2016-2021. Personne, pourtant, n'avait oublié les tempêtes dévastatrices de 1993. À l'issue de cet épisode dramatique, généralisé à toute la côte Est de l'île, un Programme de prévention contre les inondations liées aux ruissellements pluvial urbain et aux crues torrentielles avait été lancé. Il concernait les deux départements corses mais aussi 22 autres, du Sud de la France. Les zones exposées aux inondations brutales avaient été recensées et des Plans de prévention des risques inondations (PPRI) mis en place. Plus de 100 communes sont couvertes par ces plans qui s'imposent aux documents d'urbanisme (PLU, POS, Carte communale). Prescrits par le préfet, ils visent à empêcher la poursuite de l'urbanisation dans les zones inondables et réduire la vulnérabilité des bâtiments existants. Classés en fonction de l'intensité de l'aléa [très fort, fort, moyen, modéré, absent], ils ne permettent pas la construction en aléa très fort ou fort [1m d'eau en général]. En aléa modéré, elle peut être autorisée mais soumise à des prescriptions [absence de clôtures en murs pleins, hauteur minimale de plancher, etc.].

Ces dispositifs s'incluent désormais au nouveau plan, le PGRI, qui répond aux exigences de la Directive Inondations, directive européenne de 2007 transposée en droit français en 2010. C'est dans ce cadre qu'a été réalisé

Que d'eau, que d'eau!

Sur près de deux siècles l'EPRI fait un récapitulatif des pluies torrentielles et des inondations. On apprend ainsi qu'en décembre 1822, des inondations ont endommagé les routes entre Saint-Florent et Bastia, à Ajaccio, et qu'un ouragan a frappé Corte et Bastia. En novembre 1855, 10 ponts sont emportés sur la route menant de Bastia à Sartène. En octobre 1857, à Cervione, des maisons s'effondrent et plus loin, la Bravona emporte tout : 3 morts. En octobre 1866, crue exceptionnelle du Fango à Bastia : la Route impériale est détruite et à Barbaggio, le village est ravagé. En octobre 1869, 8 morts et de nombreuses maisons emportées en Balagne. En novembre 1873, le Fium'Alto et le Golo se seraient réunis sur la plaine de Casinca (alors très peu urbanisée), ne formant plus qu'un vaste lac. En décembre 1888, 11 morts, des maisons détruites le long du Golo, de la Restonica, du Tavignano. En novembre 1892, des torrents de pluie s'abattent sur le massif de Bavella, le Rizzanese, l'Oso, le Cavo, la Solenzara mais aussi le Tavignano en crue emportent de nombreux ponts. En septembre 1929, le Prunelli déborde : 3 morts à Ocana. Puis 5 morts en août 1943. En août 1947, dans la région bastiaise et la Plaine orientale les fleuves débordent, le Golo et le Tavignano créent un immense lac. En septembre de la même année, nouvel épisode torrentiel : 4 ponts sont emportés sur la Bravona, et dans le Cap, le Port de Santa-Severa est ravagé. En 1953, 1958, 1962, 1965, un peu partout en Corse des routes sont détruites. En octobre 1966, le Golo, l'Aliso, la Bravone, l'Alesani débordent ainsi que les ruisseaux de la région bastiaise, coupant les routes, à Furiani notamment. En septembre 1974, 8 personnes sont emportées par le Tavignano. En octobre et novembre 1980, inondations importantes en plaine orientale puis dans la région ajaccienne où, à l'aéroport de Campo dell'Oro, le trafic est interrompu pendant 3 jours. En octobre 1985, le tunnel de Bastia est envahi par 4 mètres d'eau ; les dégâts dans la région bastiaise se chiffrent en millions de francs. En novembre 1990, de nombreux quartiers d'Ajaccio sont inondés, des familles sont évacuées, le port endommagé. En septembre et octobre 1992, deux épisodes dévastateurs... Mais ce ne sera rien à côté de 1993 où les pluies torrentielles de la Toussaint touchent la façade Est et le Rizzanese, tuant 7 personnes et générant 3 milliards de francs de dégâts. 1994, puis 1996, 1999, 2000, 2002 connurent aussi des désastres. Puis 2008, avec 1,50 m d'eau dans certaines rues d'Ajaccio. En 2015, il y eut des morts, des maisons inondées. Le 24 novembre 2016 arrive en droite ligne...

Source: EPRI 2011

*Office de l'environnement de la Corse, Office d'équipement hydraulique de la Corse et Office de développement agricole de la Corse

**Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Zones inondables

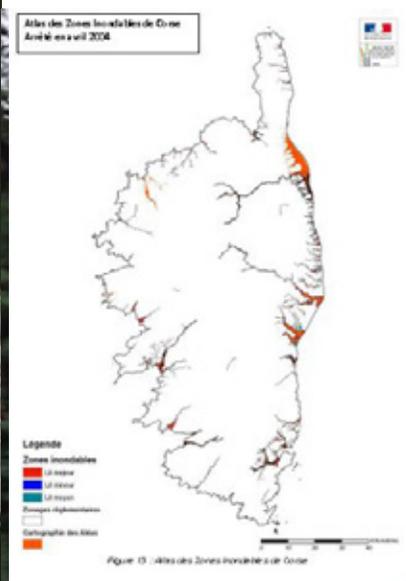


Figure 10 - Atlas des Zones Inondables de Corse

Etat d'avancement des PPRI

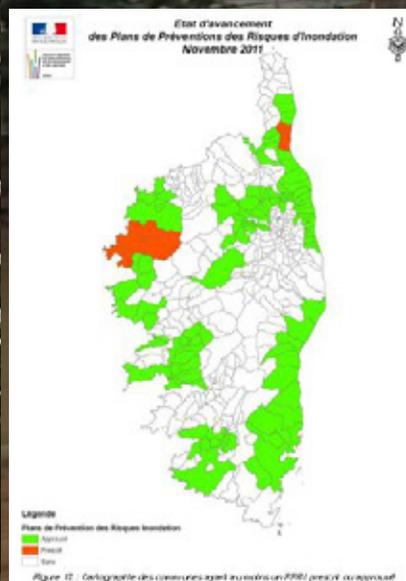


Figure 11 - Cartographie des communes ayant au moins un PPRI permis, en cours ou approuvé

l'EPRI en 2011, puis l'identification de Territoires à risque important d'inondation (Tri) en 2012. Il y en a trois : le Grand Bastia, la Marana et Ajaccio. Quant au PGRI, établi fin 2015 pour la période 2016-2021, il est placé sous l'égide du Préfet et de la CTC qui, partie prenante avec ses offices [OEC, OEHC et Odarc*] co-pilote le Comité technique inondation de bassin. La connaissance des risques inondations s'établit également à travers les Atlas des zones inondables (Azi) diffusés aux maires en 2006.

Reste que ces dispositifs, malgré la quantité et la variété des sigles, s'ils limitent le nombre de constructions nouvelles et prévoient quelques contributions pour la réalisation d'ouvrages, n'empêchent pas l'eau de tomber du ciel. Cette fois encore, des bâtiments ont été inondés. Que se passe-t-il quand des constructions nouvelles ont été autorisées en zone inondable ? C'est généralement sur le maire que repose la responsabilité de délivrer ou non l'autorisation du projet et le fait que les autorités communales aient connaissance du risque est un facteur aggravant en cas de contentieux. La délivrance d'un permis de construire à proximité d'un cours d'eau sujet aux crues peut justifier d'une condamnation de la commune. Il en va de même lorsqu'en raison de la configuration des lieux ou de l'existence d'un document administratif, le maire peut déduire le caractère submersible.

Reste que souvent, c'est un déficit d'entretien qui provoque ces importants dégâts. Sans doute est-ce le cas pour le pont du Casaluna dans lequel se sont encastrés d'énormes troncs. L'obligation d'entretien est définie par l'article L. 215-14 du Code de l'environnement.

Elle incombe au propriétaire du terrain, qui est également propriétaire des berges. Cependant le PGRI en souligne les carences. Par ailleurs, il remarque « *qu'une gestion raisonnée à l'échelle du bassin versant s'avère souvent plus pertinente* » et que, tout en encourageant les actions d'information sur les droits et devoirs des riverains-proprétaires, il serait bon que l'autorité administrative mette en œuvre des programmes d'entretien.

Enfin, en cas de crue, qui prévient la population ? Pour qu'un cours d'eau soit intégré au réseau national Vigicrue, il faut notamment que le temps de réaction soit suffisamment long (6h environ) pour permettre une anticipation. Évident donc que le système fonctionnant sur le continent ne peut s'appliquer en Corse. Ici, une Cellule de veille hydrologique [CVH] se met en place, en collaboration entre la Dreal** et l'OEHC. À cette fin, 22 stations hydrométriques ont été installées. Elles sont contrôlées par des techniciens pour un suivi en temps réel afin de fournir un visuel de l'évolution des écoulements lors des événements. « *Les stations hydrométriques du Golo, du Tavignano, du Prunelli-Gravona ont été modernisées, remarque Olivier Courty, ingénieur responsable à la Dreal, pour assurer une mise à disposition en temps réel des données et alimenter le site public Vigicrues tous les quarts d'heures. Huit stations fonctionnent actuellement et cinq supplémentaires seront activées début 2017 pour couvrir les bassins du Bevinco, du Fium'Alto, et partiellement du Rizzanese. Des projets d'équipements sont en cours sur les autres bassins, à Porto-Vecchio notamment.* » ■

Claire GIUDICI

925 *Les chiffres de la semaine*
 fumeurs insulaires se sont inscrits sur le site tabac-info-service.fr en novembre dernier, à l'occasion de la première édition de l'opération « Moi(s) sans tabac » conçue et coordonnée par Santé publique France en partenariat avec l'Assurance Maladie, a indiqué l'Agence régionale de santé (ARS) de Corse.

118 *Les chiffres de la semaine*
 points d'écart entre les résultats en sciences entre les élèves français de 15 ans d'un milieu aisé et leurs homologues de milieu modeste, indique la dernière étude Pisa qui a porté sur 72 pays ou économies de l'OCDE, l'écart moyen est de 88 points.

60 000 *Les chiffres de la semaine*
 euros débloqués à l'unanimité le 6 décembre par les membres du bureau de la CAB au titre d'un premier fonds d'urgence en faveur des victimes des intempéries relevant directement des compétences de la CAB, notamment les associations sportives dont les installations ont été détériorées.

ISULA SURELLA **Non, c'est non !**

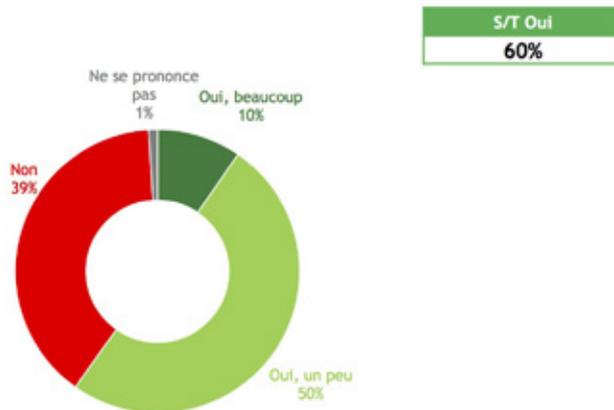
« J'assume les comparaisons avec toutes les personnalités politiques dans le monde qui ont réussi à redresser leur pays (...) On aurait pu me reproduire en Schröder, en Renzi » déclarait-il y a peu François Fillon qui, au sortir de sa victoire à la primaire de la droite et du centre, était interrogé sur l'admiration qu'il portait à Margaret Thatcher. Pas sûr qu'il se rêve encore en clone du futur-ex « Primo », désavoué par le corps électoral italien après la victoire du « non » au referendum sur la réforme de la Constitution. Région reine du « non » la Sardaigne où 616 791 électeurs, soit 72,22% [contre une moyenne nationale de 59,9%] ont rejeté la réforme. Et sans, doute en tout premier lieu, sa « clause de suprématie » offrant au gouvernement italien la possibilité de passer outre l'autonomie des régions pour y faire prévaloir toute décision, dès lors qu'était invoqué « l'intérêt national ». Comme le projet de dépôt national de déchets radioactifs qui, à en juger par les études préalables, ne saurait être implanté ailleurs que dans l'île. Si les Sardes ont fait connaître leur refus d'accueillir ce dépôt et si l'Etat affirmait avoir reçu le message, la victoire du « oui » risquait fort de voir l'île contrainte de sacrifier à l'intérêt national. ■

Sources : *Sardinia Post, Castedduonline, Alghero Eco*

L'IMAGE DE LA SEMAINE

Avez-vous le sentiment que les candidats à l'élection présidentielle parlent des sujets qui vous préoccupent ?

Base : 1 000



Sondage « Les jeunes et la Politique »
 Source BVA les Apprentis d'Auteuil

HAUT

Le 4 décembre à Ajaccio, la Ligue corse d'athlétisme tenait ses assemblées générales et électives en expérimentant l'élection de ses dirigeants au scrutin de liste. Félix Antoniotti, président de l'ASPTT athlétisme Ajaccio et secrétaire général de l'équipe sortante, a obtenu le remarquable score de 96,59 % des licenciés insulaires présents ou représentés... Il est donc élu président pour l'Olympiade 2017-2020 avec la totalité des candidats de sa liste au Comité directeur.

BAS

Le parquet de Reims a annoncé le 6 décembre le classement sans suite des plaintes pour « violences aggravées et faux et usage de faux » déposées contre des policiers par huit supporters du Sporting Club de Bastia, à la suite des incidents survenus à Reims le 13 février 2016, après le match Reims-Bastia.

FRAGILE

Trois cas de fièvre catarrhale ovine (FCO) détectés dans un troupeau situé sur le territoire de la commune de Bonifacio. Le sérotype 4 en cause, mis en évidence par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, a déjà été à l'origine d'une importante épizootie en Corse en 2003. Non transmissible à l'homme, la FCO peut en revanche entraîner des baisses de production et mortalités importantes au sein des troupeaux. Deux stratégies à mener de front - surveillance des introductions et vaccination préventive - sont prônées par les services de l'Etat.

IL FALLAIT LE DIRE

« Il faut reconnaître à Camille le fait qu'il s'est impliqué depuis quelques semaines dans la procédure parlementaire sur ce sujet, avec un soutien technique, une « expertise » que nous découvrons pour la première fois ! » a publié Edmond Simeoni le 7 décembre sur sa page Facebook,

commentant la participation de Camille de Rocca-Serra à l'émission *Cuntrastu* et revenant sur la question de la prorogation de l'arrêté Miot. *In cauda venenum...*

« Je suis (...) le Grand monarque, le Christ cosmique, le Messie, je vous annonce à tous et à toutes ma candidature pour les élections présidentielles de 2017 en France. Je vous souhaite une bonne journée, merci, au revoir » a annoncé le 7 décembre Sylvain-Pierre Durif, ex-prophète de l'Apocalypse de 2012. Certes, il y a déjà pléthore de candidatures de la part de grands comiques dont les annonces ont toujours peiné à se concrétiser. Au moins celui-ci est-il ouvertement délirant. Et en plus, il est poli, lui.



CREATION DE SOCIETE

N° 01

S.C.I. FREMAR

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 Euros

Centre Europa, Route de l'Aéroport,
20290 Lucciana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2016, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : S.C.I. FREMAR

Siège Social : Centre EUROPA, Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par la location ou autrement de tous immeubles et biens mobiliers, - Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée : Quatre vingt dix neuf années

Capital : Mille Euros

Apports en numéraire : Mille Euros

Gérance : Monsieur André FONTANA et Madame Réjane FONTANA, demeurant ensemble à SORBO-OCAGNANO (2B) Chemin du Nuncese - Querciolo sont nommés co-gérants de la société pour une durée non limitée.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
Le gérant.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à AJACCIO en date du 16 Novembre 2016 il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : société Civile Immobilière

Dénomination : SCI 2J IMMO

Siège : Route du Vazzo - Résidence Alzo di sole - Bât.E, 20090 - AJACCIO

Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur La transformation, la construction, l'aménagement l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 200.000 euros, composé de 2000 parts sociales de 100 euros chacune

Gérance : M. NATIVELLE Jean-Marc, demeurant à Marseille (13) - 21 rue Jeanne JUGAN, nommés pour une durée illimitée.

Cession de parts sociales : Consentement unanime des associés conformément aux dispositions statutaires.

Immatriculation : Au RCS d'AJaccio.

Pour avis,

N° 03

PEREZ INVEST

Société Civile Immobilière

Au capital de 2000 euros

Siège social : Route de l'Ospedale

Alzeto di Tenda,

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 25 novembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : PEREZ INVEST

Siège social : Route de l'Ospedale, Alzeto di Tenda, 20137 PORTO-VECCHIO

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location nue ou en meublé, de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question,

Durée de la Société : 90 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Gérance : Monsieur PEREZ Frédéric Sébastien Auguste

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à des associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Gérance,

N° 04

MS CORSE CONSEIL

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 300 euros

Siège social : Rés Suericcia A2

Campo Quercio, Rte d'Antisanti,
20270 Antisanti

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à ANTISANTI du 29/11/2016 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : MS CORSE CONSEIL

Siège : Rés Suericcia A2, Campo Quercio, Rte d'Antisanti, 20270 Antisanti

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 300 euros

Objet : Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises. Services administratifs de bureau quotidiens : accueil, planification financière, facturation, gestion de dossiers et archivage, activités liées au personnel, organisation des locaux, pour le compte de tiers. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Sébastien MORETTI, demeurant Rés Suericcia A2, Campo Quercio, Rte d'Antisanti, 20270 Antisanti

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 21 novembre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JADE LOCATION,
SIÈGE SOCIAL : 13 Cours Général Leclerc, AJACCIO (20000)

OBJET : La location meublée, au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestations et services proches de l'hôtellerie ;

- L'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance ;

- Et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1500 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, dans les comptes de titres tenus par la société, trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée et de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins trois jours.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par les associés.

PRESIDENT : Monsieur Dominique MARTINETTI, demeurant 6 Boulevard Fred SCAMARONI, AJACCIO (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

le Président.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 Novembre 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

GL TRAVAUX AGRICOLES

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1000 euros

SIÈGE : Pardioli, n°1018, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU

OBJET : La réalisation de tous travaux agricoles. L'achat, la vente de produits d'origine agricole.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 17 "Règles d'adoption des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur GERANDI Laurent Ange Toussaint, demeurant Pardioli, n°1018, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 07

CRISTIANI HABITAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Bicchisano,

Santa Barbara

20140 Petreto-Bicchisano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à PETRETO-BICCHISANO du 30 novembre 2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

CRISTIANI HABITAT

Siège social : Bicchisano, Santa Barbara, 20140 PETRETO-BICCHISANO

Objet social : Construction de maisons en bois, fabrication et installation de charpentes et de toutes menuiseries intérieures et extérieures et de tous revêtements de sols et murs intérieurs et extérieurs ;

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Maxime Benjamin CRISTIANI, demeurant Bicchisano, Santa Barbara, 20140 PETRETO-BICCHISANO.

Immatriculation : RCS AJACCIO.

Pour avis,

la Gérance.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution de la société commerciale [Conformément à l'article 285 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales]

Dénomination : KURNOS PHONE

Forme juridique : SARL

Capital social : 1050 €

Siège social : K 169, Les Sables de Biguglia, 20290 Borgo

Objet : La réparation, l'achat et la vente de téléphones (portables ou non), d'accessoires se rapportant à la téléphonie, l'informatique et les jeux vidéo, l'achat et la vente de livres, de souvenirs ou d'autres objets ayant une valeur marchande

Gérant : ANTONINI JEAN PHILIPPE, K 169 LES SABLES DE BIGUGLIA, 20290 BORGO

Durée : 99 ans

Associés : Stéphanie VILLE, Marie Pierre ANTONINI

Date de création : Le 30 novembre 2016
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03/12/2016, à Bastia, il a été constitué une Société Civile Immobilière de Construction Vente, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCICV GIRAGLIA 1

Forme juridique : Société Civile Immobilière de Construction Vente

Siège social : Rés le Grand Horizon, Rte Inférieure de Cardo, 20200 Bastia

Objet de la société : Acquisition, échange, apports d'un terrain à bâtir, d'un immeuble, édification ou rénovation de l'existant, puis revente en totalité ou par fractions, activité civile connexes.

Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation

Capital social : 100 euros

Gérant : M. Micheli Marc, demeurant Rés le Grand Horizon, Rte Inférieure de Cardo, 20200 Bastia

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

SAS CMJT

Au capital de 1000 euros
Siège social : Piazza a Chiesa
20219 Vivario

Par acte sous seing privé à Vivario, le 1er décembre 2016, il a été constitué une Société par Actions Simplifiées aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS CMJT

Forme juridique : Société par Actions Simplifiées

Adresse du siège social : Piazza a Chiesa, 20219 Vivario

Objet de la société : La prise en location gérance d'un fonds de commerce d'Hôtels, grande restauration, licence 1ère catégorie.

Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation

Capital social : 1000 euros composé de 100 parts sociales de 10 € chacune

Président : Madame **MARIETTI Karine**, née le 27 mars 1973 à Ajaccio, demeurant rue de la Poste, 20219 Vivario.

Directeur Général : Monsieur **MARIETTI Marc**, né le 30 novembre 1963 à Corté, demeurant, rue de la Poste, 20219 Vivario.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 11**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous-seing privé de FOZZANO en date du 25 Octobre 2016, il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SAS GENERALE FROID

Siège : Lieu-dit Chiosone, Moulin de Chiuvella, 20143 FOZZANO

Objet : L'activité d'installation, d'achat, de vente, de maintenance et de réparation de tous équipements de traitement du froid, de la qualité de l'air et de la climatisation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10.000 euros, composé de cent actions de cent euros chacune

Apports en numéraire : 10.000 euros libérés de la moitié à la constitution.

Président : Monsieur **GENDRON Franck** demeurant à FOZZANO [20143] lieu-dit moulin de Chiuvella, nommée pour une durée illimitée.

Agrément : Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 12**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à SANTA MARIA SICHE en date du 10 octobre 2016, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

I DOLCI DI FRANCESCA,

SIEGE SOCIAL : Avenue Tollinchi, SANTA MARIA SICHE [20190]

OBJET : Epicerie, Commerce d'alimentation générale.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : Madame **Elisabeth POLETTI**, demeurant Cardo Torgia [20190],

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Borgo du 01/12/2016, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : SO.GI.QUE

Siège social : Lotissement Santa Devota, 3 Allée des Chênes Lièges, 20290 BORGIO

Objet social :

- La prise de participation dans toutes sociétés française ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000.000 euros,

Gérance : Mr **Gilbert, Robert EHRET**, demeurant 3 Allée des Chênes Lièges, 20290 BORGIO,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

La Gérance.

N° 14**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : ANSALDI SEB

SIEGE SOCIAL : 6 BIS RUE CESAR CAMPINCHI - 20200 BASTIA

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 1200 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1200 euros

GERANCE : Sébastien ANSALDI

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre un associé et ses descendants.

IMMATRICULATION : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 15**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er novembre 2016, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination :

CALVI VILLAGE VACANCES

Siège Social : Avenue Christophe Colomb La Balagne - Club Touristra Vacances - 20260 CALVI

Capital social : 1.000 €

Objet : Exploitation et gestion de villages de vacances.

Durée : 99 années

Gérant : M. **Christian GOURLAND**, demeurant 34 rue Maurice Berteaux, 91120 PALAISEAU, FRANCE.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Le Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 28/11/2016, il a été constituée une S.C.I. **Dénomination :** Château de Delden Corse du Sud **Siège :** CDCS **Capital :** 426.480, euros **Objet :** l'acquisition par toutes voies, l'administration et la location de tout immeuble ou droit immobilier. **Siège social :** La Trinité - "Alpana di Vetta" 20137 Porto-Vecchio. **Durée :** 99 ans **Gérants :** Monsieur **Markus Herné** et Madame **Frédérique Valérie Hein-Herné** demeurant tous deux à 4841 Henri-Chapelle / Welkenraedt (Belgique), Rue de Verviers, 54. Toutes mutations des parts détenues par les associés sont soumises à l'agrément, hormis celles entre associés ou celles dont les gratifiés sont les descendants directs des donateurs. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 17**CORSICA BATI**

Suivant acte sous seing privé du 2 décembre 2016, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée : **Dénomination :** CORSICA BATI **Siège :** Casa Bianca, Quartier Porta, 20160 Letia St Martin **Durée :** 99 ans **Objet :** Les travaux de maçonnerie générale comprenant la construction et la rénovation de tous biens immobiliers **Capital social :** 5000,00 EUR **Gérant :** M. **SABAU Nicolae, Florin**, demeurant Immeuble « Jérôme » les Jardins de l'Empereur, 20000 Ajaccio **Immatriculation au RCS de :** AJACCIO [20000].

N° 18**CORSICA MENUISERIES**

Suivant acte sous seing privé du 2 décembre 2016, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée : **Dénomination :** CORSICA MENUISERIES **Siège :** Casa Bianca, Quartier Porta, 20160 Letia St Martin **Durée :** 99 ans **Objet :** Les travaux de maçonnerie générale comprenant la construction et la rénovation de tous biens immobiliers **Capital social :** 15.000,00 EUR **Gérant :** M. **CANALE Alexandre**, demeurant Immeuble Belvédère, Bât. B 7, rue des Eucalyptus, 20000 Ajaccio **Immatriculation au RCS de :** AJACCIO [20000].

N° 19**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 01/11/2016, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LILOU,

Siège social : 36 Bd Paoli, BASTIA (Corse)

Objet : Vente de prêt à porter féminin, masculin, enfants, chaussures, maillots de bain, accessoires et généralement tout article se rapportant au prêt à porter. L'achat et la vente de vêtements de créateurs.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Jenna SPANU, demeurant Quartier Monte Carlo, Immeuble Palmart, FURIANI (Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA,

Pour avis, l'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

« HOLDING PITTILLONI »

Société Civile
Au capital de 500.000 euros
Siège social : Route du Val d'Ese
20119 Bastelica

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 05/12/2016 à Bastelica, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

« HOLDING PITTILLONI »

Siège social : Route du Val d'Ese, 20 119 Bastelica

Objet social :

La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tout autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange, de souscriptions ou autrement ;

La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles ou droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement ;

La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autres tels que meubles meublants ou véhicules ;

A l'effet de réaliser l'objet, l'emprunt bancaire des capitaux nécessaires pour financer l'acquisition des biens dont la société envisage d'être propriétaire ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 500.000 euros, constitué d'apports en numéraire et en nature

Gérance : **PITTILLONI LUCIEN** demeurant Résidence les Horizons, Bt B, 20000 AJACCIO

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant; Agrément pour les cessions aux tiers avec au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société : Au R.C.S. d'AJACCIO.

La Gérance,

N° 21**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/10/2016, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PUB CONSEILS

Siège social : 20251 PIETRASERENA

Objet social :

- Pose, fabrication et location de panneaux publicitaires, enseignes et pré enseignes,

- Publicité conseil, Location et vente de messages publicitaires,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : **Camille, Anne, Marie SABIANI**, demeurant 20251 PIETRASERENA a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

SAS DECOREBAT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Ild Vadina
6435 Route de Bonifacio
20240 Ghisonaccia

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24 novembre 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS DECOREBAT
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 10.000 euros
SIÈGE : Ild Vadina, 6435 Route de Bonifacio, 20240 Ghisonaccia
OBJET : Travaux de maçonnerie générale, travaux publics, gros et second oeuvre de bâtiment, tous travaux de construction, réparation et rénovation...
DURÉE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 16.

PRÉSIDENT : Mme Anna-Agathe LUMBROSO épouse EL BALGHITI demeurant Ild Vadina, 6435 Route de Bonifacio, 20240 Ghisonaccia,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : XEGA 3
Objet social : L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Siège social : Lotissement Bella Vista, Bonza, Agosta plage, 20166 Albitreccia
Capital : 1800 €

Durée : 99 ans
Gérance : M. POGGI Pierre, demeurant 8 rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio, M. DENEUFBOURG François, demeurant lotissement Bella Vista, Agosta plage, 20166 Albitreccia

Clause d'agrément : Cessions libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et soumises à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 24

TAO BIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000.00 €
Siège social : La Citadelle-Haute-Ville,
20260 Calvi-483 213 997 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 1er octobre 2016 :

- Monsieur TAO-BY KEREOF OFF demeurant LA CITADELLE, 20260 CALVI (Corse), a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur JEAN-TEMIR KEREOF OFF, gérant démissionnaire. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 25

**Société : "TYREL DE POIX GUILLAUME"**

EARL au capital de 7.500 €
Siège social : Chemin du Stiletto
Ajaccio, 20167 Mezzavia
RCS d'Ajaccio n° 808 077 788

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 2 novembre 2016, les associés ont désigné à compter de ce même jour, Monsieur Guillaume, Louis, Charles TYREL DE POIX, domicilié Domaine Peraldi, 20167 MEZZAVIA, gérant pour une durée indéterminée, en sa qualité d'associé exploitant unique, et venant remplacer Madame Michaela GOGA veuve TYREL DE POIX.

Pour avis, La gérance.

N° 26

LE TABAC DU ROND POINT

Société en Nom Collectif
Au capital de 2.000 euros
Siège social : 1, Rue Jean NICOLI
20100 Sartène
B 791 541 774 RCS Greffe Ajaccio

DÉMISSION D'UN CO-GÉRANT

Aux termes de l'assemblée extraordinaire des associés en date 1er décembre 2016. Il résulte que les associés ont entériné la démission de M. GARRIDO MONOLONI Régis de ses fonctions de co-gérant, et ont maintenu Madame BRUSCHINI Emilie en qualité de gérante unique de la société. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 27

CAPARELLO

SCI au capital de 3.008 €
Siège : C/O SARL Domaine de Canarella,
20137 Lecci-750390072 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 06/11/2013, il a été décidé à compter du 31/12/2013 de : - nommer Gérant Mme HEYLEN Inge, Elisabeth 3600 weg naar 155 as b GENK Belgique en remplacement de M. KUMAR Ashish démissionnaire. Mention au RCS AJACCIO.

N° 28

SOCIETE DU PERTUSATO

Société en Nom Collectif
Au capital de 753.048,98 €
Siège social : Golfe de Spérone
Les Hauts de Spérone
Lotissement 21 Ciapilli
20169 Bonifacio
RCS Ajaccio 383 485 588

Aux termes d'une assemblée générale du 25/11/2016, les associés ont pris acte de la démission à effet du même jour de Mme Françoise JACQUIN de ses fonctions de gérante et ont approuvé la nomination en remplacement de M. Hughes JACQUIN, 36 rue Général Porson 55800 LAHEYCOURT, pour une durée illimitée.

Pour avis, le représentant légal.

N° 29

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CARDELLINI

Société Civile Immobilière
Au capital de 304.898,03 €
ayant son siège social à
Sari-Solenzara (20145)
Hôtel de la Solenzara
identifié sous le numéro SIREN
350605341 RCS Ajaccio

MODIFICATION GERANT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 8 Novembre 2016, les associés de la Société dénommée société Civile Immobilière CARDELLINI ont décidé de nommer en qualité de co-gérant : Madame Alexandra LUCCHINI née le 8 juin 1966 à Bastia, demeurant à SARI-SOLENZARA (20145) pour une durée illimitée à compter du 8 novembre 2016. L'assemblée générale décide de modifier l'article n°17 les statuts, à l'effet d'ajouter le nom du nouveau co-gérant désigné. En conséquence les gérants de la société sont : Monsieur LUCCHINI Jean Antoine Ange, Madame LUCCHINI Alexandra.

N° 30

SNC L'IMPERIAL

Au capital de 1000 euros
Siège social a été fixé Résidence
Saint ANDREE, route Impérial,
PAESE NOVU, 20600 BASTIA,
immatriculée au Registre
du commerce et des sociétés
sous le numéro 801 284 381

Aux termes d'une délibération en date du 28 novembre 2016, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Madame BORAGINI avec effet au 28 novembre 2016 et a nommé en qualité de gérant Monsieur Charles FURELOS, demeurant Résidence de Monte Stello, Kaliste 11, 20290 BORGIO.

L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Madame BORAGINI sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Pour avis,
La Gérance.

N° 31

SCI PRATALI

S.C.I au capital de 3.000 €
Siège social : Lieu-dit Pratali, Folelli
20213 Penta di Casinca
515 346 898 RCS Bastia

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 25/07/2016, l'AGO a nommé Mr Laurent, Ange, Toussaint, GERANDI, demeurant Pardisoli, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Mr Pierre Jean François DURIZI, démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

N° 32

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE M.H.B.

SCI au capital de 100,00 Euros
Lumio, 20232 Oletta
451 634 620 R.C.S. Bastia

Suite à la décision du gérant en date du 01/10/2016, il a été pris acte de la nomination de Gérant Madame MARIE THERESE BÉTEAU, demeurant 154 Avenue Bollée, 72000 LE MANS à compter du 01/10/2016. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 33

DUMESNIL IMMOBILIER

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège social : 13, Rue Pescarolo
93370 Montfermeil
509 922 704 R.C.S. Bobigny

Les associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juillet 2016 ont décidé de transférer le siège social à compter du 16 juillet 2016 du 13 rue Pescarolo, 93370 MONTFERMEIL à **Résidence Marina Santa Maria, Lotissement Vanga di L'oru, 20221 SANTA MARIA POGGIO** et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Objet social : La propriété, la gestion, l'administration, la location et la disposition de biens immobiliers. Le stockage de biens mobiliers.

Durée : 99 ans.
La **société sera immatriculée** au R.C.S. de BASTIA et sera radiée du RCS de BOBIGNY.

Pour avis,

N° 34

D.B.S MACONNERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Z.I Multari
20290 Borgo-815 185 525 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2016, l'associée unique de la société à responsabilité limitée D.B.S MACONNERIE a décidé de régulariser l'adresse du siège social suite à l'erreur commise sur le bail **Z.A.C Campo Val-lone, 20620 BIGUGLIA** en lieu et place de Z.I MULTARI, 20290 BORGIO à compter du 01/12/2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance.

N° 35

ESPACE PLOMBERIE CHAUFFAGE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 22.867,95 €
Siège social : Lieu-dit Farone
20167 Afa-378 839 781 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 02 mai 2016 :
- Le siège social a été transféré, à compter du 02/05/2016, de Lieu dit Giunchella Route de Calvi, Alata [20167], à **Lieu dit Farone - 20167 Afa**.
En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 36

LIVINGSTONE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000.00 €
Siège social :
15, Avenue de la République
20260 Calvi-450 764 568 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2016 : Le siège social a été transféré, à compter du 25/11/2016, de 15, Avenue de la République, CALVI (Corse), à **Résidence Victoria, Avenue Santa Maria Prolongée, 20260 Calvi**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 37

SARL DGL

SARL au capital de 200 euros
Lupino, 531 Avenue de la Libération
20200 Bastia
RCS Bastia 820 365 062

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant délibération d'une AGE en date du 25 novembre 2016, il a été décidé de transférer le siège social de : Route du Port, lieu-dit « La Ville », 20217 SAINT FLORENT, à : **Lupino, 531 Avenue de la Libération, 20200 BASTIA**, à compter du 1er décembre 2016. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 38

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Avril 2016, les associés de la **SARL BORD DI MARE** (790 127 054 RCS BASTIA) dont le siège social est sis Lieu dit Popolo à SANTO PIETRO DI TENDA (20246) ont décidé de procéder à la modification suivante dans les statuts avec effet du 25 Avril 2016, à savoir :

- **Modification du siège social :**

* **Ancienne mention :** Le siège social est fixé Lieu dit Popolo à SANTO PIETRO DI TENDA (20246)

* **Nouvelle mention :** Le siège social est fixé Chemin du Macchione - 20600 BASTIA.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

P.U.I.

N° 39

CROISIER'A II

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000.00 €
Siège social : Chez Joseph GLINEL
Villa Managlia - Quartier Giambelli
20200 Bastia
448 129 163 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2016 : Le siège social a été transféré, à compter du 24/11/2016, de Chez Christian GAUTIER Lotissement Petre Muntese Partine, Santa Maria di Lota (20200), à **Chez Joseph Glinel - Villa Managlia - Quartier Giambelli - 20200 Bastia**. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

N° 40

IOS

Société Civile Immobilière
Au capital de 1500.00 €
Siège social :
C/O Cabinet Gérard CLAIR
Boulevard du Cerceron
83700 Saint Raphael
422 188 789 RCS Frejus

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2016, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/11/2016, C/O Gérard CLAIR, Boulevard du Cerceron, 83700 SAINT RAPHAEL, à **c/o Monsieur René SAVELLI, Chemin de Borgo, 20220 Monticello**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
le représentant légal.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 41

LES VILLAS DE LORELLO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 650.000 euros
Porté à 850.000 euros
Siège social :
Route de la Moyenne Corniche,
Domaine de Lorello
20166 Grosseto-Prugna
790 209 910 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 15 novembre 2016, le capital social a été augmenté d'un montant de 200.000 euros par émission de 2000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 650.000 euros à 850.000 euros.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à six cent cinquante mille euros (650.000 €).

* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à huit cent cinquante mille euros (850.000 €).

Pour avis, Le Président.

N° 42

FARRUCCIU

S.C.I. au capital de 63.584 Euros
Siège social : Les Terrasses d'Uccini
Lieu-dit Pietrarossa, 20200 Bastia
R.C.S. Bastia : 750 676 660

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17/11/2016 a décidé de réduire le capital social de 63.584 euros à la somme de 21.000 euros par voie de réduction du nombre de parts sociales. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre (63.584) euros.

* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à vingt-et-un mille (21.000) euros. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

"ICN" TEL 04 95 32 04 40

N° 43

FARRUCCIU

S.C.I. au capital de 1.000 Euros
Siège social : Les Terrasses d'Uccini
Lieu-dit Pietrarossa
20200 Bastia
R.C.S. Bastia : 750 676 660

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 17/11/2016 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 62.584 euros par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à mille (1.000) euros.

* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à soixante-trois mille, cinq cent quatre-vingt-quatre (63.584) euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.



N° 44

ALBERTACCE

S.A.R.L. au capital de 88.804 Euros
Siège Social : Les Terrasses d'Uccini,
Lieu-dit Pietrarossa, 20200 Bastia
R.C.S. : Bastia 792 628 695

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18/11/2016 a décidé de réduire le capital social de 28.804 euros à la somme de 60.000 euros par voie de réduction du nombre de parts sociales. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit mille huit cent quatre (88.804) euros.

* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à soixante mille (60.000) euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 45

ALBERTACCE

S.A.R.L. au capital de 1.000 Euros
Siège Social : Les Terrasses d'Uccini,
Lieu-dit Pietrarossa, 20200 Bastia
R.C.S. : Bastia 792 628 695

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 18/11/2016 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 87.804 euros par apports en numéraire.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à mille (1.000) euros.

* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à quatre-vingt-huit mille, huit cent quatre (88.804) euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 46

GRAND SUD IMMOBILIER 2B2A

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en Société par Actions
Simplifiée au capital de 3000 euros
Siège social :
7, boulevard Auguste Gaudin
20200 Bastia
520 675 802 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 1er octobre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 3000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Alexandra Antonini gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de Société par Actions Simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIETE : Madame Alexandra Antonini, demeurant Lotissement Roselli, 20290 BORGHO

Pour avis,
Le Président.

N° 47

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'AVENIR

SCI au capital de 100,00 Euros
16, rue Surcouf, 69330 Meyzieu
451634620 R.C.S. Lyon

Par décision en date du 28/09/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **LUMIO, 20232 OLETTA** à compter du 28/09/2016. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes :

Objet : Acquisition et administration d'immeubles Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Henri BÉTEAU, demeurant Lumio, 20232 OLETTA

Gérance : Monsieur Fernand VICENTE, demeurant 178 Route de Draguignan, 83670 BARJOLS

Autres modifications : - il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Fernand VICENTE, à compter du 28/09/2016. Monsieur Henri BÉTEAU, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

- il a été pris acte de changer la dénomination de la société. Ainsi, la dénomination sociale de la société est désormais :

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE M.H.B. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon.

N° 48

**LYEMMA**

SAS au capital de 7.500 €
Siège : Quartier Trevolle, RN 196
20110 Viggianello
528263056 RCS de Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 14/11/2016 :
La Société MJSM SARL au capital de 1000 € dont le siège social est 2 rue de l'Eglise - 20110 PROPRIANO, immatriculée RCS AJACCIO 820 017 929, a été nommée en qualité de Présidente sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Joël MAMBERTI, démissionnaire et ce, à compter du 14/11/2016.
Monsieur Mathieu, Etienne, Adrien MAMBERTI, demeurant 2 rue de l'Eglise, 20110 PROPRIANO a démissionné de ses fonctions de Directeur général et ne sera pas remplacé et ce, à compter du 14/11/2016.

Pour avis.

N° 49

CYRNEOTEL

SARL au capital de 44.210 €
Route de Pietramaggiore
20260 Calvi
R.C.S. Bastia 301 711 768

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/11/2016, l'assemblée de la société CYRNEOTEL a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 28/11/2016. Cette transformation entraîne les modifications suivantes :

*** Forme :**

Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS

*** Administration :**

Ancienne mention : Renée BARON, demeurant Calvi [20260] Domaine du Preccogio - Route de l'Aéroport, gérant
Nouvelle mention : Renée BARON demeurant Calvi [20260] Domaine du Preccogio - Route de l'Aéroport, président

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément préalable donné par le consentement des associés représentant au moins les trois quarts des actions

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, le Président.

N° 50

MARCO TARCO IMMO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
10, Résidence Calanques d'Altura
Tarco - 20135 Conca
RCS Ajaccio 820 634 764

Aux termes d'une décision en date du 28 Novembre 2016, l'associé unique a décidé :
- de restreindre l'objet social aux activités de transactions sur immeubles et fonds de commerce et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 51

U GRANITU

SARL - Capital : 2000 euros,
Ch. Quenza - Quartier Carabona
20137 Porto-Vecchio,
822 129 342 RCS Ajaccio

Le 31/10/2016, lors de l'AG mixte il est décidé à compter de ce jour :
- de changer l'objet social et de définir les activités principales de la société ainsi : "Services et transactions immobilières. Gestion de patrimoine. Gestion locative. Formation. Syndic de copropriété";
- de transférer le siège social à **Bocca di l'Oru - 20137 PORTO-VECCHIO** ;
- de nommer M. TAGLIOLFERRI Olivier, François, Joseph, domicilié Bocca di l'Oru - 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de gérant en remplacement de M. BEAUMONT Jean-Philippe démissionnaire ;
- d'augmenter le capital social d'une somme en numéraire de 178.000 euros. pour le porter à 180.000 euros.
Modification au RCS de Ajaccio.

N° 52

ACTIV'ENR CORSICA

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Villa Pourquoi Pas
20242 Vezzani
813 099 207 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal en date du 23 Novembre 2016, les associés ont :
- Décidé de nommer Monsieur Yohan RACCAH, sis 2 Rue du Débarcadère, 75017 PARIS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire ;
- Décidé de nommer la SARL RAMP-NOUX ET ASSOCIES, sis 48 Rue de Carrou, 47000 AGEN, en qualité de commissaire aux comptes suppléant ;
Mention sera faite au RCS d'AGEN.

Pour avis, le Président.

N° 53

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 26/09/16, l'objet social de la SAS "CORSICA TRIP", au capital de 22.000 € sis 1189 av. de Borgo, rés. de Borgo, bât. A1, 20290 BORGIO [RCS de BASTIA 819 371 188], a été étendu à compter du 26/09/16, aux activités suivantes. "Agence de voyages. Organisation d'événements à caractère touristique, évènementiel, et culturel". Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 54

SML BTP

SAS au capital de 650.000 €
Lieu-dit Pastoreccia - Erbajolo
20600 Bastia
790 210 058 RCS Bastia

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes de l'AGO en date du 25/10/2016, les associés ont pris acte de la modification de commissaire aux comptes : M. PAUL PADOVANI, demeurant IMMEUBLE LE NAPOLÉON, 23 COURS GAL LECLERC, 20000 Ajaccio (nomination suppléant). Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 55

PARLA DI VOI

SASU au capital de 500 €
Siège : Immeuble Florine
20090 Ajaccio
819745084 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 02/11/2016, il a été décidé de : Transférer le siège social au **L'espace du Stiletto - Luciani Z.A. du Stiletto - route de la rocade - lot 23 - 20090 AJACCIO**. Nommer Président Mme VINCIGUERRA Karenne, les collines d'aspretto, immeuble florine, 20090 AJACCIO en remplacement de M. BAPTISTE Philippe démissionnaire - nommer Directeur général Mme OTTAVY Aurélie, résidence laetizia, bât c. rue henri maillot, 20000 AJACCIO
Mention au RCS de AJACCIO.

N° 56

ECO PLUS SOLUTION

SASU au capital de 5000 euros
Siège : Padiglioni, 20167 Péri
752 526 699 RCS Ajaccio

Suivant une décision du 18/10/16 de l'associé unique, l'objet social a été modifié et remplacé par les activités suivantes : L'intermédiation commerciale de produits et de services divers ; L'import et la vente de systèmes à économie d'énergie, d'énergie renouvelable, d'éco construction, destinés au développement durable, de domotique et de tous produits non réglementés ; La mise en service, le service sourcing et service divers ; La réalisation de services d'installation exclusivement par sous-traitance. L'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, le Président.

N° 57

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 21 novembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société **Entretien Espaces Verts**, société à responsabilité au capital de 7622.45 euros, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 422 759 993, dont le siège est au espace commercial N°7 Lieu Dit Canutta 20217 SAINT FLORENT dont l'objet social est : « démaquillage, l'élagage, la création et l'entretien de jardins » a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de : démaquillage, l'élagage, la création et l'entretien de jardins, coupe de bois, travaux forestiers et bûcheronnage et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 58

FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date du 16/11/2016 à BASTIA, la location gérance consentie par Mme VILLORESI Brigitte loueur immatriculée au R.C.S de Bastia 429 604 754 à Mme ALLEGRI Stella - locataire gérante immatriculée au R.C.S de Bastia 811 015 171 du fonds de commerce de GRANDE RESTAURATION sis et exploité à 20248 MACINAGGIO plus connu sous l'enseigne "Osteria di u Portu" sera résiliée à compter du 30/11/2016.

Pour insertion.

N° 59

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/11/2016 à Bastia, M. Grégory ROSSI (immatriculé 438 494 817 au RCS de Bastia), domiciliée à chemin Roumagoua, Trio Cezane, Bât. B2 à La Ciotat [13600]. **A donné en location gérance** : A M. Daniele GIOVINAZZO, demeurant 71 les Hauts de Mormorana à Borgo [20290], gérant de la SARL DGL (immatriculée 820 365 062 au RCS de Bastia). Un fonds de commerce de « Restauration rapide, petite licence de restaurant, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter, spécialités corses, orientales et asiatiques, pizza à emporter, sédentaire et ambulante », sis et exploité à Lupino, 531 avenue de la Libération, à Bastia [20200]. Pour une durée de 1 an à compter du 01/12/2016, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

AVIS DE CESSION

N° 60



Suivant acte sous seing privé en date du 29 novembre 2016, enregistré à la Recette des Impôts d'AJACCIO le 1er décembre 2016, dossier 2016 30863, référencé 2016 A 00089, Madame Marie-Noëlle SERPAGGI, veuve MANNEY **a vendu** à la SASU Les Saveurs du Clos, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n°819522814. Le fonds de commerce de vente au détail de produits régionaux, vins spiritueux, épicerie, fruits et légumes, livraison à domicile, à l'enseigne Le Clos aux produits Corses, situé Le Clos de Porticcio, GROSSETO PRUGNA, 20166 PORTICCIO, identifié sous le numéro SIRET 453 305 450 0026, moyennant le prix de cent mille €. Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire au Cabinet de Me Stéphanie LAURENT, Avocat au barreau d'AJACCIO, Corsacci, 20136 BOCOGNANO, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite vente au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.

N° 61

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à Corte du 24/11/2016, enregistré au Service des Impôts de Bastia, Mme Françoise ALBERTINI (épouse RINIERI), demeurant Route de Saint Pancrace 20250 CORTE. **A CEDE A** : La Société ESTHETICA, SARL au capital de 3.811 €, dont le siège social est 19, Cours Pascal Paoli 20250 CORTE, immatriculée au RCS BASTIA 351 860 101, représentée par Mme Simone RINIERI (épouse GRIMALDI), un fonds de commerce de Vente au détail de produits de beauté, parfumerie, institut d'esthétique, sis et exploité 19, Cours Pascal Paoli 20250 CORTE, moyennant le prix de 60.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/01/2016. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet comptable C2C CORSE, Maison près de l'Aqueduc, 20167 MEZZAVIA.

Pour avis,



AVIS D'ATTRIBUTION

APPEL D'OFFRES OUVERT

CCI2B/DEF/2016.004

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

CORRESPONDANT : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

OBJET DE L'ACCORD CADRE : Accord cadre relatif à la location d'engins pour les formations dispensées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de Haute-Corse au sein de sa direction de l'enseignement et de la formation.

Lieux de livraison : Institut Méditerranéen de Formation - 20290 Borgo Valrose

Type de l'accord cadre : Fourniture

Durée de l'accord cadre : Un an renouvelable trois fois

MODE DE PASSATION DE L'ACCORD CADRE :

Appel d'offres ouvert défini par les articles 1, 76, 57 et 58 du code des marchés publics.

MODE DE DEVOLUTION DE L'ACCORD CADRE :

Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du code des marchés publics et afin de susciter la plus large concurrence, le Pouvoir Adjudicateur passe l'accord cadre en lots séparés.

A cette fin, la présente procédure regroupe 6 lots :

Lot 1 : Location d'engin sur le territoire Bastia et Grand Bastia

Lot 2 : Location d'engin sur le territoire Plaine Orientale

Lot 3 : Location d'engin sur le territoire Centre Corse

Lot 4 : Location d'engin sur le territoire Balagne

Lot 5 : Location d'engin sur le territoire Ajaccio et Grand Ajaccio

Lot 6 : Location d'engin sur le territoire Extrême sud

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES DE L'ACCORD CADRE :

* Le délai de mise disposition et de remplacement (20%)

* Le prix des prestations (80%)

LES MARCHES PASSES SUR LE FONDEMENT DE L'ACCORD CADRE DITS «MARCHES SUBSEQUENTS» SERONT ATTRIBUES SELON LES CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES CI-DESSOUS :

* Prix de location par jour (60%)

* Qualités techniques (30 %) au regard du type et modèle du matériel, de l'année et puissance, des spécificités et équipements requis

* Conditions d'approvisionnement (10%) au regard du délai de livraison et du délai de remplacement

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément, le 28 janvier 2016 au JOUE, BOAMP au JAL l'Informateur corse.

Nombre d'offres et de candidatures reçues :

Lot 1 : 6

Lot 2 : 5

Lot 3 : 4

Lot 4 : 3

Lot 5 : 3

Lot 6 : 3

Nom des candidats retenus à l'accord cadre :

Lot 1 :

AJ LOC - Lieu-dit Avidanella - RN 198 - 20230 Sainte Lucie de Moriani

EUROMAT - RN 200 - Zone Artisanale - 20250 CORTE

BORGO MATERIEL LOCATION - "Les Chênes" - 20290 BORGIO

CASALOC - RN 193 - Lieu-dit Casatorra - 20620 BIGUGLIA

FIRST STOP CENTRE ARC EN CIEL - RN 193 - Quartier Monte Carlo - 20600 FURIANI

Lot 2 :

AJ LOC - Lieu-dit Avidanella - RN 198 - 20230 Sainte Lucie de Moriani

EUROMAT - RN 200 - Zone Artisanale - 20250 CORTE

BORGO MATERIEL LOCATION - "Les Chênes" - 20290 BORGIO

FIRST STOP CENTRE ARC EN CIEL - RN 193 - Quartier Monte Carlo - 20600 FURIANI

Lot 3 :

AJ LOC - Lieu-dit Avidanella - RN 198 - 20230 Sainte Lucie de Moriani

EUROMAT - RN 200 - Zone Artisanale - 20250 CORTE

BORGO MATERIEL LOCATION - "Les Chênes" - 20290 BORGIO

FIRST STOP CENTRE ARC EN CIEL - RN 193 - Quartier Monte Carlo - 20600 FURIANI

Lot 4 :

EUROMAT - RN 200 - Zone Artisanale - 20250 CORTE

BORGO MATERIEL LOCATION - "Les Chênes" - 20290 BORGIO

FIRST STOP CENTRE ARC EN CIEL - RN 193 - Quartier Monte Carlo - 20600 FURIANI

Lot 5 :

EUROMAT - RN 200 - Zone Artisanale - 20250 CORTE

BORGO MATERIEL LOCATION - "Les Chênes" - 20290 BORGIO.

LOCA PLUS - Route de Caldaniccia - 20167 SARROLA CARCOPINO

Lot 6 :

EUROMAT - RN 200 - Zone Artisanale - 20250 CORTE

BORGO MATERIEL LOCATION - "Les Chênes" - 20290 BORGIO

FIRST STOP CENTRE ARC EN CIEL - RN 193 - Quartier Monte Carlo - 20600 FURIANI

Date de notification de chacun des lots de l'accord cadre : 02 novembre 2016

Prix indicatifs de l'accord cadre pour l'ensemble des lots :

La détermination des prix du bordereau de prix de(s) marché(s) subséquent(s) du contrat accord cadre, résultera alors de la mise en concurrence qui sera organisée entre les titulaires de l'accord cadre au moment de la survenance du besoin de notre compagnie consulaire (article 76.III du CMP).

Valeur de l'offre pour l'ensemble des lots :

.../...

Les offres retenues répondent aux critères de sélection annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans de 16 jours à partir de la date d'envoi de la notification du rejet.

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis et publication au JOUE : le 30 novembre 2016



AVIS AU PUBLIC

Commune de Calenzana

DELIBERATION N° 2016

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2122-21 et L.2122-22,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles R.123-7 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48 et R.153-1 et suivants,

Vu la loi n°2000-1208 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000,

Vu la loi n°2013-61 relative à la Mobilisation du Foncier Public en faveur du Logement et au Renforcement des Obligations de production de Logement Social du 18 janvier 2013,

Vu la loi n°2014-366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé du 24 mars 2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 1er juin 2011.

Considérant qu'il y a lieu de supprimer partiellement l'emplacement réservé n° 28 destiné à la création d'une voie de desserte

Considérant que cette procédure de modification peut revêtir la forme simplifiée dans la mesure où elle n'aura pas pour conséquence de changer les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, de réduire un espace boisé classé ou de réduire une protection édictée en raison de nuisances, risques.

INFORME

Que :

- un avis au public sera publié au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition dans un journal de diffusion départemental,

- les pièces constitutives du dossier relatif au projet de modification simplifiée n°3, éventuellement les avis des Personnes Publiques Associées ainsi qu'un registre d'observations seront mis à la disposition du public, en mairie, au service de l'Urbanisme, à compter du 19 décembre 2016 jusqu'au 20 janvier 2017 soit un mois, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

A l'expiration du délai de mise à disposition prévu ci-dessus, le registre sera clos et signé par le maire, ou son représentant.

A l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire en présentera le bilan devant le conseil municipal qui délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le Maire, Pierre GUIDONI.

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ALIMEA

N° Agrément 2 B 87 0002 - RCS D 338 714 777

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Judi 15 Décembre 2016 à 10 heures 30, au siège social à Bravone LINGUIZZETTA** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

* Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire,

* Rapport moral, rapport d'activité du Conseil d'Administration,

* Rapport financier : présentation des comptes annuels,

* Rapport du Commissaire aux Comptes : général, spécial,

* Approbation des comptes,

* Quitus aux Administrateurs,

* Affectation du Résultat,

* Renouvellement des Administrateurs sortants,

* Constatation des variations du capital social,

* Questions diverses.

Les associés pourront prendre connaissance des différents rapports au siège de la société.

Le Président, JG DUMONT.

N° 65



MAIRIE DE SANTA LUCIA DI MORIANI - 20230

Par délibération en date du 23/09/2016 la commune de Santa Lucia di Moriani a instauré un droit de préemption sur le secteur du hameau de Piazzè.
Le dossier est consultable aux heures d'ouvertures de la mairie.

Le Maire,
J.A. SANGUINETTI.

N° 66



REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE CORSE DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DU MÉDICO-SOCIAL SERVICE SANTÉ ENVIRONNEMENT HAUTE CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des captages de **Suagliolo** et de **Pinzute** ainsi que des forages de **Garanza** et de **Monte Olmo**, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de **San Damiano**, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral **PREF 2B/ARS/SE N°20 du 22 novembre 2016**.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairie de **San Damiano** où il pourra y être consulté. En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de **San Damiano** en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Corte, le 23 novembre 2016,
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Corte,
Sébastien CECCHI.

N° 67



REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE CORSE DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DU MÉDICO-SOCIAL SERVICE SANTÉ ENVIRONNEMENT HAUTE CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau du captage de la **Source du Réservoir**, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de **Prato di Giovellina**, a été présentée par cette dernière.

Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral **PREF 2B/ARS/SE N°19 du 22 novembre 2016**.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairie de **Prato di Giovellina** où il pourra y être consulté. En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairie de **Prato di Giovellina** en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Corte, le 23 novembre 2016,
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Corte,
Sébastien CECCHI.

N° 68



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE CORSE DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DU MÉDICO-SOCIAL SERVICE SANTÉ ENVIRONNEMENT HAUTE CORSE

AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau du captage de **Frassicia** ainsi que de la prise en rivière de **Val Chiarasglu**, utilisée pour l'alimentation en eau potable des habitants des parties littorales des communes de **Canale di Verde**, **Linguizzetta** et **San Giuliano** a été présentée par le **Syndicat de Linguizzetta**. Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral **PREF 2B/ARS/SE N° 21 du 22 novembre 2016**.

Le Syndicat de Linguizzetta a été autorisé à exploiter les installations et ouvrages destinés au prélèvement de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté. La dérivation des eaux desdits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés. Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en mairies de **Canale di Verde**, **Linguizzetta** et **San Giuliano** où il pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en mairies de **Canale di Verde**, **Linguizzetta** et **San Giuliano** en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Corte, le 23 novembre 2016,
Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Corte,
Sébastien CECCHI.

N° 69

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE FURIANI

DEMANDE EN VUE D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS DE PRÉPARATION ET DE CONDITIONNEMENT DE BOISSONS PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ « CORSE INDUSTRIELLE DE BOISSONS » (CIB)

2ème insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Ce projet relève de la rubrique n° 2253-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

DURÉE DE L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° 919-2016 du 4 novembre 2016] :

* Du mardi 6 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : Mairie de FURIANI

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE :

* Mairies de FURIANI et BASTIA.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR [désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 29 août 2016] :

Madame **Carole SAVELLI**, ingénieure, recevra les observations du public en mairie de Furiani, selon les modalités suivantes :

- * mardi 6 décembre 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- * mercredi 14 décembre 2016, de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- * lundi 19 décembre 2016, de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- * vendredi 6 janvier 2017, de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Furiani.

Le public pourra communiquer ses observations, par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse (ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr), au plus tard le 6 janvier 2017.

Madame **Madeleine LANFRANCHI LEBLANC**, attachée territoriale (ER), a été désignée en tant que Commissaire Enquêteur Suppléant.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée à Monsieur Dominique SIALELLI, président de la société « Corse Industrielle de Boissons », route de la Marana, 20600 FURIANI [téléphone : 04 95 33 52 86].

Le dossier, qui peut être également consulté à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse [service juridique et coordination - unité coordination - 8, boulevard Benoît Danesi - CS 60008 - 20411 BASTIA cedex 9], comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement. Ces derniers documents font l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus pendant un an à la disposition du public en mairie de Furiani, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse. La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation assortie du respect de prescriptions, soit un refus. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

N° 70



SIVOM DES PLAINES DU SUD DE LA CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur

SIVOM DES PLAINES DU SUD DE LA CORSE
Mairie de Figari
20114 FIGARI

* 04.95.71.00.23 - 04.95.71.04.65

Courriel : mairie.figari@wanadoo.fr

2. Objet du marché :

Travaux de renforcement, d'extension et d'amélioration du réseau d'eau potable
Travaux de deuxième urgence

3. Caractéristiques principales :

Le marché comporte, globalement et pour l'essentiel, l'exécution des prestations suivantes :

Lot 1 :

- Canalisation fonte Ø 60 à 150 mm y compris génie civil de pose et pièces spéciales9000.00 ml
- Canalisation PVC Ø 63 0 110 mm y compris génie civil de pose et pièces spéciales2950.00 ml
- Canalisation polyéthylène Ø 32 et 40 mm y compris génie civil de pose et pièces spéciales2810.00 ml
- Robinet vanne Ø 60 à 150 mm86 U
- Poteau incendie Ø 100 mm10 U
- Ventouse automatique y compris regard et trappe20 U
- Report de branchement particulier Ø 32 et 40 mm216 U
- Matériaux d'apport en remplacement des terres extraites type sable de rivière ou de carrière, tout-venant 0/20 et béton auto compactant7400 m³
- Réfection de revêtement de sol type enrobé, bicouche, dalle béton armé8000.00 m²
- Diverses prestations connexes

Lot 2 :

- Réservoir de 200 m³ de capacité
 - Réservoir de 100 m³ de capacité
 - Prestations connexes de terrassement, tuyauterie, robinetterie, clôture, accès et divers
- Le candidat pourra soumissionner au lot de son choix ou bien à l'ensemble des lots.

4. Conditions de participation :

Le candidat devra justifier de sa situation juridique et financière de ses capacités techniques et économiques à réaliser cette opération. De plus, il ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément à l'article 45 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23/07/2015.

5. Durée du marché ou délais d'exécution :

Les délais d'exécution sont fixés par avance par le maître d'ouvrage :

1er lot : 5 mois

2ème lot : 5 mois

6. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivant également énoncés dans le Règlement de la Consultation.

- Prix : 60 %

- Valeur technique : 40 %

7. Procédure :

Procédure Adaptée avec négociation

8. Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : 06 Janvier 2017 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci

9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/12/16

10. Adresses complémentaires :

Obtention de renseignements d'ordre administratif :

Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet Blasini - 11, bis Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tél. : 04.95.31.16.27 - Fax : 04.95.32.29.23

contact@cabinet-blasini.fr

Obtention du dossier papier :

COM AND CO

Immeuble Socopane

Rue Claude Papi - ZI Erabajolo

20600 BASTIA

Tel : 06.19.89.76.53

email : comandco@comandco.fr

Obtention du dossier par voie électronique : plateforme de dématérialisation :

<http://www.klekoon.com>

Envoi des candidatures et des offres :

A l'adresse du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Le Président,
Jérôme POLVERINI.



Mettez en scène votre intérieur pour une vie nouvelle...

N° 71



AVIS RECTIFICATIF DU 30/11/16

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental

Direction des achats publics

Service des marchés

11, bis Rue Del'Pellegrino

BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56

mèl : jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Référence : MAPA MC 2016-092

Objet : RD 368 - PR 2+315 à PR 2+950 Travaux d'aménagement urbain (3 LOTS) Commune de Porto-Vecchio - Canton grand sud

Remise des offres :

au lieu de : 20/12/16 à 12h00 au plus tard.

lire : 09/01/17 à 12h00 au plus tard.

Retrouvez cet avis intégral sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 72

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORÊTS DE LA COMMUNE D'OLETTA

2ème insertion,

DUREE DE L'ENQUÊTE (arrêté préfectoral n°923/2016 en date du 8 novembre 2016) :

* Du lundi 5 décembre 2016 au 5 janvier 2017 inclus.

SIEGE DE L'ENQUÊTE : Mairie d'Oletta

LIEUX DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DES REGISTRES D'ENQUÊTE : Mairie d'OLETTA.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia le 24 octobre 2016) :

Madame **Josiane CASANOVA**, expert foncier et immobilier, désignée en tant que Commissaire Enquêteur Titulaire, recevra le public à la mairie d'Oletta, selon les modalités suivantes :

* lundi 5 décembre 2016, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;

* mercredi 14 décembre 2016, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;

* jeudi 22 décembre 2016, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;

* jeudi 5 janvier 2017, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit, en mairie d'Oletta.

Madame **Christine SOUARES**, chargée de mission développement durable, a été désignée en tant que Commissaire Enquêteur Suppléant.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse, service juridique et coordination, unité coordination, 8, boulevard Benoîte Danesi, CS 60008, 20411 BASTIA cedex 9.

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie d'Oletta, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer de la Haute-Corse, dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera un arrêté approuvant le plan, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique. Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

N° 73

AVIS INFRUCTUEUX

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur

Avenue Paul Giacobbi

BP 618

20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05

mèl : marches-publics@odarc.fr

web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Transport aller/retour de marchandises et matériels pour le Salon de l'Agriculture 2017.

Référence acheteur : 011-2016

Nature du marché : Services

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 63712000 - Services d'appui dans le domaine des transports routiers

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano-20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Cet avis a été déclaré INFRUCTUEUX.

Envoi le 05/12/16 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.marches-publics.info>

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 74

Par jugement en date du 29/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Eleonora [SARL]
C/o M. Nicolas Duborget
Chemin de Poggiole
20230 San Nicolao

Activité : Travaux de construction de bâtiments....

RCS Bastia : B 749 838 769, 2012 B 100
Date de cessation des paiements :
29/05/2015

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 75

Par jugement en date du 29/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Marchetti Frères [SARL]
"Le Maracana"
Port de Plaisance de Toga
20200 Bastia

Activité : Snack, glacier, débit de boissons, petite restauration...

RCS Bastia : B 421 208 455, 98 B 268
Date de cessation des paiements :
31/05/2016

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 76

Par jugement en date du 29/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Europe BTP SARL [SARL]
70, Chemin de Sansonetti
Plaine
20600 Furiani

Activité : Menuiserie aluminium, PVC, chalets bois et outillage

RCS Bastia : B 800 447 435, 2014 B 98
Date de cessation des paiements :
29/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la pu-

blication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 77

Par jugement en date du 29/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

A Casa Greco [SARL]
Lieu-dit Acqua Nera
Prunete - 20221 Cervione

Activité : Vente de produits locaux - Petite restauration...

6, rue de la Paroisse, La Citadelle,
20200 Bastia

RCS Bastia : B 802 379 131, 2014 B 317
Date de cessation des paiements :
30/11/2015

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 78

Par jugement en date du 29/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Maison de France 13 [SARL]
Centre d'Affaires L. Office
Lieu-dit Ardisson - RN 193
20600 Furiani

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RCS Bastia : B 535 288 815, 2013 B 417
Date de cessation des paiements :
29/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 79

Par jugement en date du 29/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Cherchi Marc Antoine
20248 Tomino

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RM : N° 495 288 862 [154.07.2B]
Date de cessation des paiements :
29/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 80

Par jugement en date du 29/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de la :

SAS Vannucci Company [SAS]
"SPAR"
Centre Commercial de Ficabruna
Plaine
20620 Biguglia

Activité : Alimentation générale - Libre Service

RCS Bastia : B 529 176 992, 2010 B 546
Date de cessation des paiements :
29/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 81

Par jugement en date du 29/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Caporossi B. [SARL]
12, Avenue Emile Sari
20200 Bastia

Activité : Bureau d'Etudes techniques, génie civil, infrastructures VRD

RCS Bastia : B 502 034 093, 2008 B 27
Date de cessation des paiements :
29/11/2016

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Albert Fusella

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 82

Par jugement en date du 29/11/2016, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Laazab Ahmed Lakhali
23, rue Luce de Casabianca
"SUD EST"

C/O Mme Soraya Boukazouha
20200 Bastia

Activité : Travaux de peinture et maçonnerie générale

RM : N° 530 766 583, [181.11.2B]

Date de cessation des paiements :
29/05/2015

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Mandataire Judiciaire :

Me Bernard Roussel
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

**CHANGEMENT
REGIME MATRIMONIAL**

N° 83

**AVIS DE CHANGEMENT
DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me François Mathieu SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 25 novembre 2016.

Information concernant les époux
M Joseph, Ignace Vincent MURATI, retraité, et Madame Rose ANTONINI, demeurant ensemble à AFA [20167], Chemin des Vignes Villa les YUCCAS. M. né à AJACCIO [20000], le 11 janvier 1951. Et Mme née à MARGNANA [20141], le 20 juillet 1948. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de RENNO [20160], le 16 décembre 1978 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré. **Information concernant la modification du régime matrimonial.** Adoption du régime de la séparation de biens tel qu'il résulte des articles 1536 à 1543 du Code civil.

Informations concernant l'opposition
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me François Mathieu SUZZONI, notaire à AJACCIO [20000], 7 cours Napoléon.

Pour avis et mention.

Me François Mathieu SUZZONI, notaire.

N° 84

**AVIS DE CHANGEMENT
DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me François Mathieu SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 30 novembre 2016.

Information concernant les époux
Mme Marie-Hélène, Françoise, Renée, Anne DULAC, Et M Jean André GRAVIASSY, demeurant à DERCHIGNY [76370], 11 Avenue Gabriel de Clieu. Mme née à TOULOUSE [31000], le 26 janvier 1951. Et M né à ALBI [81000] le 26 février 1947. Mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la mairie de TOULOUSE [31000], le 13 juillet 1972 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré. **Information concernant la modification du régime matrimonial.** Adoption du régime de la séparation de biens tel qu'il résulte des articles 1536 à 1543 du Code civil.

Informations concernant l'opposition
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me François Mathieu SUZZONI, notaire à AJACCIO [20000], 7 cours Napoléon.

Pour avis et mention.

Me François Mathieu SUZZONI, notaire.

RECTIFICATIF

N° 85

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans l'Informateur Corse Nouvelle du 25/11/2016 concernant la société "VILLA KALLISTE"; **lire siège social :** Lieu-dit Funtanaccia - Bâtiment B - Appt. 17/18 - Résidence I Cardellini - 20145 SARI-SOLENZARA.



N° 86
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE

AVIS D'APPEL D'OFFRE

Département : Haute-Corse 2B	Date de parution :	Date de remise des Offres : le 26 décembre 2016
Année : 2017	Edition : l'Informateur Corse	N° d'annonce : 2/2017

TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE DE COSTA VERDE VERS UN C.E.T

APPEL D'OFFRE RECTIFICATIF

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE
MAISON DU DEVELOPPEMENT
RN 198 - MORIANI PLAGE
20230 SAN NICOLAIO
TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

TYPE D'ACHETEUR :

Etablissement public de coopération intercommunale

OBJET DU MARCHÉ : TRANSFERT ET TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS DU TERRITOIRE DE COSTA VERDE VERS UN C.E.T.

CONDITION DU MARCHÉ :

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée (Article 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016).

Le délai de validité des offres est fixé à soixante jours (60) à compter de la date limite de remise des offres.

Le ou les marchés seront passés sous la forme de marchés à bon de commande sans maximum et sans minimum, pour une période de 3 mois renouvelable 1 fois par express reconduction.

Le délai de production des pièces fiscales et sociales (Voir l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Les candidats et leurs sous-traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.

ATTRI 1
DC1 - DC2

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

- Une offre de prix par tonne de déchets transportés pris en charge au C.E.T de Levole au kilomètre parcouru.

- Prix de la location de deux fonds mouvants pour la période du marché considéré.

- Prix pour la durée du marché

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Le prix des prestations pour 100%.

DATE DE REMISE DES OFFRES : LE 26 Décembre 2016 à 11 heures.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : 5 décembre 2016.

LE PRESIDENT, M.A NICOLAÏ.

N° 87



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : MAPAAP2016-102

L'avis implique un marché public

Objet : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TECHNIQUE CTR 3 / BASE FORSAP - APE MIXTE 7 à SARI D'ORCINO

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Qualité de l'offre

30% Expression architecturale

30% Prix

Remise des offres : 10/01/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 06/12/2016

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur
<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

**ICN : ANNONCE LÉGALE
PROCHAINE PARUTION
16/12/2016 - N° 6644**

N° 88

MAIRIE de CALACUCCIA

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de la collectivité qui passe le marché :

Mairie de CALACUCCIA
Tel : 04.95.48.00.21/Fax : 04.95.48.08.19
Courriel : mairie.calacuccia@wanadoo.fr

Objet du marché :

Pavages de ruelles-remise en état et amélioration du réseau d'eau potable
Déroulement de la procédure

Date d'envoi de la publication du marché : 18 novembre 2016

Date limite de réception des offres : 25 novembre 2016 à 12 h

Nombres d'offres reçues : 3 (trois)

Date de jugement des offres : 28 novembre 2016

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-après :

* Prise de la prestation 40%

* Valeur technique 60%

Titulaire du marché : FRANCESCHINI Martin,

Artisan Maçon, 20236 OMESSA
Tel : 04.95.47.44.92

Montant du marché : 81.050 € HT délai d'exécution 4 mois à compter du 15.12.2016

Date de notification du marché : 29 novembre 2016

Date d'envoi à la publication du présent avis : 6 décembre 2016

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 89

SCI ALIMEA

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Hôtel Christophe

Colomb, Rue de L'Uruguay

20260 Calvi (Corse)

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2016, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 1er octobre 2016 suivi de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur : BRIGITTE CECCALDI, demeurant à CALVI (Corse) AVENUE CHRISTOPHE COLOMB, a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à CALVI (Corse) HOTEL CHRISTOPHE COLOMB, RUE DE L'URUGUAY.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 90

SCI ALIMEA

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1000 uros

Siège social : Hôtel Christophe

Colomb, Rue de L'Uruguay

20260 Calvi (Corse)

L'assemblée générale des associés du 30/11/2016 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture de la liquidation de la société,

- Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 91

DECAPAGE ENVIRONNEMENT

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 5000 euros

Siège social : Immeuble EUROBAT

Zone Industrielle

20600 Furiani (Corse)

511 470 460 RCS Bastia

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2016, la dissolution de la société pour capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social de la société à compter du 31 octobre 2016 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Daniel BENEDITTINI, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à FURIANI (Haute-Corse) Immeuble EUROBAT, Zone Industrielle. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 92

CORSICA SENTEURS

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 400 euros

Siège social : 4, Quartier Neuf

20260 Calvi (Corse)

494 384 498 RCS Bastia

L'assemblée générale par une décision en date du 1er août 2012, après avoir entendu le rapport de Madame Marie Pierre Restitude GIRARD, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, la liquidatrice.

1, rue Notre Dames de Lourdes
Bastia - Tél : 04.95.34.84.34

SCI DU CIGNO

Société Civile Immobilière
En liquidation

Au capital de 73.175,53 €

Siège social : 8 Avenue Emile Sari
20200 Bastia
340 680 578 RCS Bastia

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 29 novembre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

M. François BOULANGER, demeurant à BASTIA (20200) 10, Avenue Emile Sari, a été nommé liquidateur à compter du même jour et pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués en annexe au RCS du greffe de Bastia.

N° 94

SAS GRAND SUD DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : ZI Murtone - Lot 17
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 803 602 242

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 Novembre 2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17 Novembre 2016 et sa mise en liquidation amiable. Il a nommé Mme CRISPI Marie José, en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé chez Mme CRISPI Marie José - Route de Muratello, Lot U Ponticeddu, 20137 Porto-Vecchio.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 95

SCI Nirvana

SCI en liquidation

Au capital de 900 euros,

231, Lot de la Maraninca

20290 Lucciana

437 934 425 RCS Bastia

L'AGO du 31/10/2016 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation à compter du 31/10/2016. Dépôt au RCS de Bastia.

SASU LTC

CONCEPT & INGENIERIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

RCS Ajaccio : 809 254 287

Siège social :

Hameau Diceppu Supranu

Plaine de Cuttoli

20167 Cuttoli-Corticchiato

AVIS DE DISSOLUTION

L'associé unique, dans l'acte du 24 novembre 2016, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 24 novembre 2016 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social, siège de la liquidation.

L'associé unique nommé comme liquidateur Mme TALFUMIERE Lucie, Odette, Suzanne née le 29/05/1984 à BAR SUR AUBE (10), demeurant Hameau Diceppu Supranu, Plaine de CUTTOLI, 20167 CUTTOLI-CORTICCHIATO en lui confiant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 97

LOCAMAT

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Tralavetta,

20110 Propriano

Siège de la liquidation :

Avenue Napoléon, Immeuble l'Oasis

20110 Propriano

497 514 083 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 30 SEPTEMBRE 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Christine PIANELLI de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur

N° 98

AVIS

DOUCEURS DE CORSE (DDC) EURL au capital de 500 euros, 48 impasse a suarella 20270 Aleria. RCS Bastia 793757485. A compter A.G.E du 30-11-2016: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: GIANNINI (LORHO) Christelle, 48 impasse à Suarella, 20270 Aleria. Siège liquidation: siège social. Mention au RCS Bastia.

DERNIERES MINUTES

N° 99

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Joaquim COSTA et Madame Valérie COSTA, née PELLECCIA, son épouse, demeurant Résidence le Brasilia Bat B, Résidence le Brasilia Bat B, 20090 AJACCIO, mariés sous le régime de la communauté universelle par acte du 26/06/2010 notarié par Me mairie de Bastia, officiant à Bastia ont sollicités et fait acté par Me Maître ROMBALDI en date du 04/02/2016 le changement de leur régime matrimonial pour celui de séparation de biens. Mentions particulières : Suivant jugement en date du 7 novembre 2016, le Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio a homologué pour être exécuté en son entier selon ses formes et teneur, l'acte notarié établi le 4 février 2016 par Maître Thomas FORT, Notaire à Ajaccio, aux termes duquel les époux Monsieur Joaquim Antonin Jordi COSTA, né à La Garenne - Colombes (92250) le 2 septembre 1975 et Madame Valérie PELLECCIA, née à CHOISY-LE-ROI (94600) le 3 mai 1974, tous deux demeurant ensemble à Ajaccio (20090) Résidence Le Brasilia, Bâtiment B, ont convenu de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la séparation de biens. Pour insertion, conformément aux dispositions de l'article 1294 al.1er du Code civil.

Les oppositions seront adressées dans les trois mois de la date de publication du présent avis par courrier recommandé avec accusé de réception auprès de Me Maître ROMBALDI, officiant à AJACCIO.

Pour avis,

N° 100

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : XEGA 2

Objet social : L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Siège social : Lotissement Bella Vista, Bonza, Agosta plage, 20166 Albitreccia

Capital : 1800 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. POGGI Pierre, demeurant 8 rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio, M. DENEUFBOURG François, demeurant Lotissement Bella Vista, Agosta plage, 20166 Albitreccia

Clause d'agrément : Cessions libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et soumises à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 101

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/12/2016, il a été constitué une SASU dénommée :

LE CABAS CORSE

Siège social : imm san nicolao, 20230 SAN NICOLAO

Capital : 1 €

Objet : VENTE A DISTANCE SUR CATALOGUE SPECIALISE

Président : Mme PROCIDA Julie imm san nicolao, 20230 SAN NICOLAO

Transmission des actions : La cession des actions est constatée par un virement des actions cédées du compte du cédant au compte du cessionnaire

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 22 Novembre 2016, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS L'ARRANCETTA FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 216.000 euros

SIÈGE : Route d'Anghione, 20213 Castellare di Casinca

OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 "des décisions collectives" des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur CAMPANA Simon, demeurant Route d'Anghione, 20213 Castellare di Casinca

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 103

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2016, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : XEGA 1

Objet social : L'acquisition, la vente, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Siège social : Lotissement Bella Vista, Bonza, Agosta plage, 20166 Albitreccia.

Capital : 1800 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. POGGI Pierre, demeurant 8 rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio, M. DENEUFBOURG François, demeurant Lotissement Bella Vista, Agosta plage, 20166 Albitreccia

Clause d'agrément : Cessions libres entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant et soumises à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 104

CD BAR

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège social : RN 200

20250 Corte

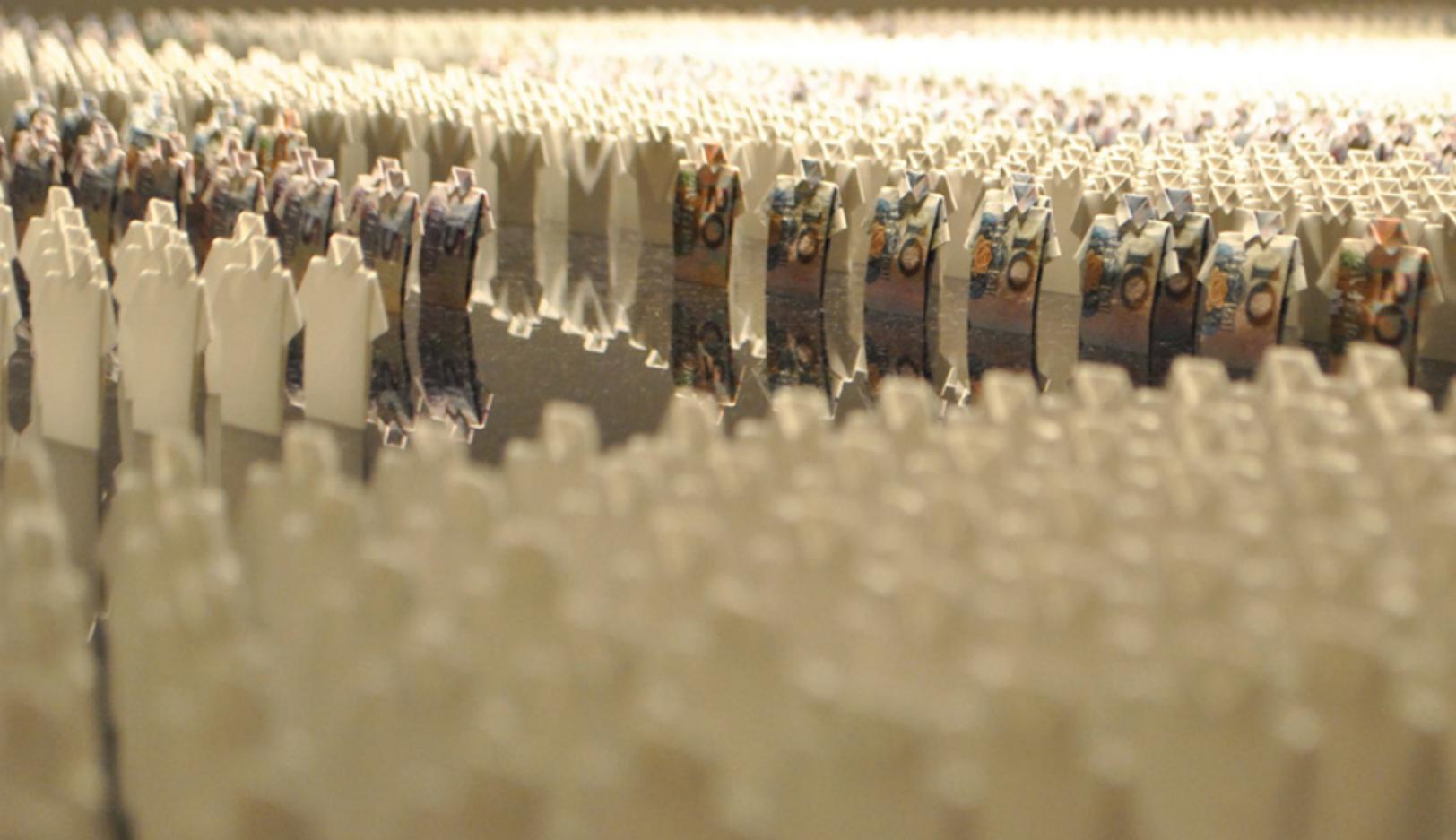
RCS Bastia 80280767700017

Aux termes d'une décision en date du 12 octobre 2016, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

HAKIMA EL DJOUDI

Ombres et guerriers



Entre boucles temporelles, œuvres frappantes dont le message se précise au fil de l'observation, contrastes subtils, mise en question de l'identité et de la perte d'individualité, Hakima El Djoudi expose L'armée des ombres, jusqu'au 31 mars 2017 au FRAC de Corte.

Dans un coin un peu à l'écart de l'effervescence qui règne lors d'un vernissage, souriante, Hakima El Djoudi se prête volontiers au jeu des questions. L'artiste de 39 ans est au FRAC de Corte pour une exposition intitulée *L'armée des ombres*. Ce n'est pas sa première venue sur l'île puisqu'elle a déjà participé au programme FRAC à Bastia en 2004 et à Bonifacio en 2005. Pour Anne Alessandri, directrice du FRAC, le choix d'inviter à nouveau cette jeune femme qui met sa rigueur au service d'un art instruit, véhiculant références culturelles et idées fortes, riches en contrastes, s'est présenté tout naturellement.

Lorsque le visiteur entre dans la première salle d'exposition, il ne peut détourner son regard de l'installation qui occupe tout l'espace: 4000 petits uniformes de papier, pliés à la main et par l'artiste seule, s'organisent selon la formation de l'armée chinoise lors de ses défilés. En tête, des billets de banque chinois, représentant les généraux. Et, suivant derrière, du papier vierge, qu'Hakima appelle les «billets blancs» et qui symbolisent la chair à canon, le déni d'identité. Cet ajout se fait pour la première fois lors de cette exposition, les précédentes armées d'Hakima ne comportant que des billets de banque. Mais dans ce cas précis, explique-t-elle, l'ajout de blanc correspondait parfaitement à l'armée chinoise: celle-ci est effectivement la plus grande, et regarder un de ses défilés, c'est voir en premier plan les généraux, puis une masse non pas informe mais structurée, comportant des nuances selon les uniformes. Et tout ce déploiement de soldats et de représentation laisse un goût de propagande au spectateur: «*Le gouvernement chinois aujourd'hui a compris que la guerre ne se fait pas avec les armes mais avec l'économie; après je ne sais pas si c'est mieux, mais c'est moins destructeur en direct*». Par ailleurs, chaque armée est unique, et si celle-ci est la plus grande jamais



réalisée par l'artiste, elle existe car cela était justifié: «Un pays qui défile est un pays qui n'est pas en guerre. Israël n'a jamais défilé, car c'est un pays qui a toujours été en guerre. Il y a deux ans, un collectionneur m'a demandé de lui faire une petite armée. Je lui ai alors répondu qu'il n'y avait pas de problème, qu'il n'avait qu'à faire son choix de billets afin que je puisse travailler. Il me dit qu'il aimerait bien que je fasse Israël. J'ai dû lui répondre que ce serait le seul pays que je ne pourrais pas faire. Il l'a mal pris, je m'appelle Hakima El Djoudi quand même... Sauf que ça n'a rien à voir! Il a fallu que je lui explique que je ne trouverai jamais de défilé militaire correspondant à un billet israélien.» Au passage, l'artiste révèle sans se faire prier le «truc» de ce qui semble être un tour de magie: la position parfaite de 4000 pliages tenant sur la tranche et n'oscillant pas d'un millimètre malgré le passage des visiteurs. Aimants? Colle? Il s'agit en réalité d'une table réalisée sur mesures par un ferronnier, qui a la particularité d'être munie de fentes aux endroits voulus pour organiser le cortège de cellulose.

Dans la plus grande des salles une installation composée de quatre sulkies – prêtés par le propriétaire d'une écurie – aux roues encore terreuses, porte le nom de *The Outsiders*.

Au-delà de la question de la perte de l'individualité, le titre de cette exposition fait également référence à un roman de Joseph Kessel, ainsi qu'à un film de Jean-Pierre Melville. C'est ce dernier élément qui fait apparaître un fil rouge, un clin d'œil. Un court-métrage, *Influencé*, montre une silhouette de dos qui marche, pressée, sur un trottoir de Marseille, fait l'objet d'une soudaine prise de conscience:

il s'agissait d'un trottoir également filmé par Melville dans *L'Armée des Ombres*. C'est d'ailleurs une image extraite d'*Influencé* qui illustre l'affiche de cette exposition, et non la très spectaculaire petite armée de papier. Un parti-pris qu'Hakima justifie tout simplement. «J'avais un peu peur que ça fasse «pétard qui explose et... c'est tout». Je préfère qu'on découvre en entrant dans la salle. Il me semblait normal qu'il y ait une surprise là-dessus.» Une jolie mise en abîme pour le visiteur, à son tour influencé par la communication autour de l'exposition.

Autre lien avec Melville, qui était spahi avant d'entrer dans la Résistance, la série *Spahis*, pour laquelle des photos ont été photocopiées puis transférées sur bois. Cela implique une dégradation de l'image cependant, l'artiste se sert du résultat sur le bois et le peint à la gouache, comme des icônes orthodoxes. La rigueur est de mise, les couleurs sont bien celles des uniformes de spahis. Deux changements, toutefois: la couleur du sabre, trop proche de l'or, est supprimée et les burnous des personnages sont tous rouges, alors que, selon les régiments et les époques, trois couleurs – le bleu, le vert ou le rouge – pouvaient se retrouver.

À l'origine de ce travail, la collection d'images, de la même manière que les armées de papier-monnaie de l'artiste avaient débuté par une collection personnelle de billets. «J'ai une âme de collectionneuse, mais je n'entrepasse pas. Si je collectionne quelque chose, c'est pour le travail. Au départ, je ne sais pas ce que ça va devenir, mais je sais que ça va devenir quelque chose.» ■

Marion PATRIS DE BREUIL

LA RENAISSANCE DU VIN MARIANI OFFICIAUSÉE À PERU CASEVECHJE



Photos Jacques Paoli

La saga du vin Mariani s'apprête à connaître de nouveaux développements, 153 ans après ses débuts, avec le lancement d'un produit qui rend hommage à la création d'Ange-François Mariani, natif de Peru-Casevecchie.

Pour ceux qui ne connaissent ni le vin Mariani, ni son créateur Angelo Mariani, voici une dédicace qui en dit long sur la notoriété du nectar: «Les Français devaient gagner la guerre puisqu'ils avaient pour eux le coca Mariani, le roi des pinards»... Quelques mots pour le moins surprenants, écrits de la main de Pétain en 1919 et publiés dans un des albums de personnalités qu'Angelo Mariani se délectait à confectionner. De Thomas Edison au pape Léon XIII, en passant par Colette, Zola ou Eugène Grasset, les célébrités de l'époque ont fait l'éloge de cette préparation. Car il n'a pas été seulement célèbre pour son vin à la coca du Pérou que son étiquette vantait comme le plus agréable et le plus efficace des toniques et des stimulants. Il a aussi marqué son temps [1838-1914] par son talent pour la communication, avec une place essentielle accordée à l'image. Dans un ouvrage paru en 2003*, Jean-Michel et Toussaint Alessandrini réhabilitaient l'histoire de l'inventeur de la première boisson à la coca et du «popular french tonic wine», célèbre de par le monde.

Ce que peu savent, c'est que ce génie d'entre deux siècles était corse, et natif du village de Peru-Casevecchie, en Tavagna, où l'on n'a pas manqué d'honorer la mémoire de l'illustre paysan en apposant une plaque sur sa maison natale. François Berlinghi, maire de la commune, est encore étonné d'avoir attendu autant de temps pour la reconnaissance en Corse et de surcroît à Peru-Casevecchie, d'un homme dont le génie créatif était mondialement reconnu. Il est vrai que nul n'est prophète en son pays, mais là le paradoxe atteint le paroxysme. Familièrement appelé «le père de la coca» Ange-François Mariani, connu sous le diminutif d'Angelo, était très discret sur ses origines corses. Mais pas oublieux: en 1896, sa fortune faite, il finançait la réalisation d'une fontaine - d'eau de source! - au pied de l'église de son village natal. Aujourd'hui, ayant fait l'acquisition d'objets, bouteilles, cartes postales et divers supports publicitaires ou précieux albums de célébrités, la commune projette de lui consacrer un petit musée.

Tout récemment, le village a eu la surprise de recevoir un visiteur du nom de Christophe Mariani, accompagné de l'ambassadeur de Bolivie, Jean-Paul Guevar Avila. La visite, qui n'avait rien de pro-

tocolaire, témoignait d'une démarche amicale, voire fraternelle, qui liera désormais la Corse et Peru Casevecchie à la Bolivie, avec comme dénominateur commun, le vin Mariani! Car s'il n'a aucun lien de parenté avec le célèbre inventeur, l'Ajaccien Christophe Mariani, ancien restaurateur, a été captivé par son histoire et son parcours. Au point qu'en 2014, il a entrepris de donner une suite à la saga du vin Mariani, en produisant un vin tonique, hommage à la création de son célèbre homonyme, mais préparé cette fois avec de l'extrait de coca produit en Bolivie. Et c'est dans ce village où la belle histoire d'Angelo Mariani commence, très précisément un 17 décembre 1838, qu'il a tenu à présenter l'avancée de son projet. En effet, au printemps dernier, avec la complicité du caviste Nicolas Stromboni, il proposait au Chemin des vignobles, à Ajaccio, une cuvée «collector» de son nouveau vin tonique, embouteillée dans d'authentiques flacons du vin Mariani originel, chinés avec patience. À présent, il s'apprête à passer à l'étape de la grande production, en mettant sur le marché quelque 30 000 bouteilles dont le lancement officiel se fera le 17 décembre au Palais des congrès d'Ajaccio. ■

Jacques PAOLI

**Vin Mariani - L'histoire de la première boisson à la coca, Stamperia Sammarcelli.*

Autre ouvrage consacré à Ange-François Mariani: Angelo Mariani, l'inventeur de la première boisson à la coca, d'Alain Delpirou, éditions Anima corsa.

Savoir +: www.vinmariani.fr; angelomariani.wordpress.com



AJACCIO

■ **ACQUISITIONS RÉCENTES**

Jusqu'au 10 décembre. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com/

Présentation des nombreuses œuvres napoléoniennes récemment acquises par le musée notamment lors de la vente de la collection de Christopher Forbes.

■ **ARMELLE GUISSANI**

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.

■ **MARC BENSIMON**

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86/06 87 44 75 14

Très influencé par le minimalisme des années 1970, ce peintre a renoué avec l'aquarelle et le lavis d'encre, pour des œuvres où l'abstrait se veut une porte d'entrée vers le propre monde intérieur du spectateur.

■ **NADINE ASTRUCH**

Jusqu'au 31 décembre. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86 /06 87 44 75 14

La sculptrice façonne l'argile crue, qu'elle associe à des matériaux tels que le zinc, le cristal, la pierre.

■ **COMME UN SEUL HOMME**

Du 17 décembre au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ **NAPOLÉON, CE HÉROS**

Du 17 décembre au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

LA VIE EST BELLE

Du 7 au 9 décembre, à partir de 16h. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Un spectacle autour de récits de vies qui prend un tour inusité, mais aussi des lectures et des projections de films qui ont bien sûr en commun de raconter, d'évoquer une vie ou des vies. Une proposition de l'Atelier du Théâtre du Commun.

■ **FUNKY TOWN**

Le 10 décembre, 21h. Salle La Fontaine.

☎ 04 95 76 84 82 & fr-fr.facebook.com/la.fontaine.ajaccio/

Originaire de Milan, ce groupe de quatre musiciens et une chanteuse réunit en un concert Otis Redding, Marvin Gaye, Chaka Khan, Stevie Wonder, Michael Jackson, Bruno Mars, Bee Gees, Earth Wind & Fire et Donna Summer.

■ **CONCERT MÉRIDIDIEN**

Le 14 décembre, 12h30. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

L'ensemble de musique ancienne des étudiants de 3e cycle du Conservatoire Henri Tomasi interprètent un répertoire «De Johann Jacob Froberger à Johann-Sebastian Bach» pour clavecin, orgue et chant. Entrée libre.

■ **DUO GEMELUS**

Le 14 décembre, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Joseph Carboni (clavier) et Patrick Marcialis (chant et guitare) interprètent leurs propres compositions (paroles et musiques) d en langue corse ou française.

■ **PIERRE GAMBINI**

Le 15 décembre, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com/

Auteur, compositeur, interprète et multi instrumentiste, Pierre Gambini cherche à créer un univers hybride entre tradition et création. Son choix d'écrire et chanter en corse ne tient pas au militantisme à la musicalité de cette langue.

■ **I MAISTRELLI**

Le 16 décembre, Eglise St Erasme.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com/

Dans un esprit de partage, la Scenina organise chaque année un événement, Spartera da, au profit d'une association caritative. Les chanteuses d'I Maistrelli interprètent Incantu di Natale au bénéfice du Secours Populaire.

■ **CHANTS DE NOËL**

Le 17 décembre, 20h30. Eglise St Roch.

☎ 04 95 10 72 03 & www.locu-teatrale.info/

Locu Teatrale et le Chœur de Sartène organisent un concert de chants de Noël au profit de l'association La Marie-Do.

■ **VIOLON EN FÊTE**

Le 18 décembre, 18h. Grande galerie du Palais Fesch.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Bertrand Cervera, violon solo de l'Orchestre national de France, président fondateur et directeur artistique de Sorru in Musica est accompagné au piano par sa fille Claire. Ils interprètent des œuvres de Vitali, Beethoven, Saint-Saëns et Kreisler.

■ **OCULUS**

Le 13 décembre, 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Conçue et interprétée par Kevin Naran, une chorégraphie contemporaine née des liens entre sa vie en Corse et ses origines néo-calédoniennes, sur des percussions de J.M. Gianelli et un fond d'images captées et projetées en direct par J.M. Ropers.



■ **CARNETS INTIMES**

Le 10 décembre, 20h30. Locu teatrale. ☎ 04 95 10 72 03

Sentiments, révoltes, interrogations, mise à nu d'un jeune homme qui révèle son être, interpelle le monde, lui-même, l'art, le théâtre, facteur de catharsis. Texte de Vincent Triay, interprété par Vincent Triay et Marianna Nativi.

■ **CIRQUE PLASTIQUE**

Le 17 décembre, 14h. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

La compagnie Théâtre Billenbois présente des numéros de cirque inspirés de tableaux: L'acrobate de Picasso, La cavalière et l'équilibriste de Seurat, L'équilibriste de Calder, L'équilibre des chaises de Van Gogh. À partir de 3 ans.

BASTIA

■ **CORSICA GENOVESE**

Jusqu'au 17 décembre. Musée de Bastia.

☎ 04 95 31 09 12 & www.musee-bastia.com

Plus de 200 œuvres d'art, documents, objets témoignent de la complexité et de la richesse de rapports - pacifiques ou conflictuels - entre Corse et Ligurie.

■ **UNE PHOTOGRAPHE CONTRE LA MAFIA**

Jusqu'au 22 décembre. Centre culturel una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com/

Cette rétrospective présentée par le CMP met en avant le regard passionné et teinté de colère que porte sur son île la photjournaliste Letizia Battaglia.

■ **L'ASTRUNOTTE**

Le 9 décembre, 20h30. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Organisée avec Nanarland.com « site des mauvais films sympathiques », une nuit à la gloire des nanars réjouissants, avec deux longs-métrages -Samurai cop et Piège mortel à Hawaï- et deux zappings « du pire ».

BIGUGLIA

■ **TRIBUTETO ELVIS**

Le 9 décembre, 20h30. Espace culturel Charles-Rocchi.

☎ 04 95 34 06 95 & www.espaceculturelbiguglia.com

Il s'habille comme le King, chante les chansons du King à la manière du King... Bon, ce n'est bien sûr pas le King. Eryl Prayer offre pour autant un show-tribute qui a bluffé plus d'un nostalgique d'Elvis Presley. Back to Memphis...

■ **UNE FAIM DE LOUP**

Le 12 décembre, 9h30. Espace culturel Charles Rocchi.

☎ 04 95 34 86 95 & www.espaceculturelbiguglia.com/

Lorsqu'un loup rencontre une fillette vêtue de rouge... Tout peut arriver. Même une fin bien différente de celle qu'on connaît. Écrit et mis en scène par Emilie Delanne.

CORTE

■ **LE PATRIMOINE VIVANT**

Jusqu'au 30 décembre. Musée de la Corse.

☎ 04 95 45 25 45 & www.musee-corse.com

En partenariat avec la Maison des cultures du Monde, une invitation à découvrir la richesse et la diversité culturelle en Corse et les pratiques culturelles du monde entier.

■ **CREAZIONE STUDIENTINA**

Le 12 décembre, 18h30. CCU-Spaziu Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

À partir d'un travail collectif avec les étudiants en Arts du spectacle, en collaboration avec les ateliers de théâtre du CCU, un spectacle totalement créé par les étudiants.

■ **LES CONTES DE DISNEY**

Le 15 décembre, 18h30. CCU-Spaziu Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Présenté par l'école de chant L'Entrée des artistes, un spectacle qui revisite les plus grands succès musicaux des films Disney avec plus de 30 interprètes costumés.

PORTICCIO

■ **ANTOINE CIOSI**

Le 17 décembre, 15h. Centre culturel. ☎ 06 82 57 02 77

Dans le cadre de «Ville en Poésie» rencontre avec Antoine Ciosi autour de son ouvrage Una Mamma, qui a reçu le Prix du livre corse.

PORTO-VECCHIO

■ **NAPOLÉON VU PAR ABEL GANCE**

Jusqu'au 17 décembre. Bastion de France.

☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr

Conçue par le Musée de la Maison Bonaparte, la Cinéma-thèque régionale et l'association La Corse et le cinéma, cette exposition retrace le tournage de cette partie du chef d'œuvre d'Abel Gance appelée La séquence corse, tournée dans l'île au printemps 1925.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBU

■ **SCREEN MAN**

Le 14 décembre, 18h. Salle Cardiccia.

☎ 04 95 56 26 67 & http://www.centreculturelanima.fr

Un spectacle de Tian Gombau faisant appel à la manipulation d'images, de marionnettes et d'objets, pour compter l'histoire d'une amitié entre un homme et une drôle de petite marionnette. À partir de 3 ans.



**AGIR
PLUS**

**L'HIVER APPROCHE, PENSEZ À RÉNOVER
VOTRE LOGEMENT**

**PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS ET
PROFITEZ D'UNE AIDE DE **600€****

Retrouvez les modalités de l'offre sur **corse-energia.fr**



L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.